

COMISSÃO DA CEDEAO

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
ARAA



ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food
RAAF

**RAPPORT D'ACTIVITES 2023
DE L'AGENCE REGIONALE POUR L'AGRICULTURE
ET L'ALIMENTATION (ARAA)**

Avril 2024

Sigles et Abréviations	3
RESUME.....	4
INTRODUCTION	6
I. VOLET ADMINISTRATION.....	6
1.1. Fonctionnement.....	6
1.2. Renforcement des capacités opérationnelles de l'ARAA	6
1.3. Audits et certification de comptes de l'ARAA.....	7
1.4. Production des rapports	7
1.5. Passation des marchés.....	7
1.6. Processus de certification ISO.....	8
1.7. ICT	9
1.8. Traitement des dossiers juridiques	9
1.9. Gestion du personnel.....	10
II. VOLET PROGRAMME.....	10
2.1. Organisation des comités de pilotage des projets et du comité d'orientation de l'ARAA.....	10
2.2. Organisation du comité technique de suivi des projets et programmes	12
2.3. Participation à des rencontres de l'ECOWAP	12
2.4. Mise en place des outils de gestion et de communication.....	13
2.5. Processus d'appels à propositions de l'ARAA	14
2.6. Elaboration du plan stratégique de l'ARAA	Erreur ! Signet non défini.
2.7. Coordination des projets et programmes.....	15
2.7.1. OS1. « Contribuer à accroître la productivité et la production agro-sylvo-pastorale et halieutique via des systèmes de production diversifiés et durables, et à réduire les pertes post production »	17
2.7.1.1.Le programme agroécologie en Afrique de l'Ouest.....	18
2.7.1.2.Projet d'appui à l'alliance mondiale contre les changements climatiques-Afrique de l'Ouest ..	19
2.7.1.3.Projet régional de promotion de l'Agriculture intelligente face au climat en Afrique de l'Ouest	20
2.7.1.4.Projet d'appui au contrôle et à l'éradication de la PPR	21
2.7.1.5.Projet régional d'appui au pastoralisme au sahel (PRAPS).....	22
2.7.2. OS2. « Promouvoir les chaînes de valeurs agricoles »	25
2.7.2.1.Projet Système Régional Innovant de contrôle des Mouches des fruits en Afrique de l'Ouest	25
2.7.2.2.Programme d'appui à la commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest (PACBAO).....	28
2.7.2.3.Le Programme régional d'appui aux organisations professionnelles (PRAOP/ECOWAP)	30
2.7.3. OS3. « Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience des populations ».....	32
2.7.3.1.Le Projet de Promotion de Modèles d'Alimentation scolaire intégrée en Afrique de l'Ouest	33
2.7.3.2.Le Projet d'Appui au Stockage de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest.....	35
2.7.3.3.Le Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP)	Erreur ! Signet non défini.
2.7.3.4.Le projet pilote d'appui à l'intégration locale et l'autonomisation économique des femmes	Erreur ! Signet non défini.
2.7.3.5.Projet de Recherche et Innovation pour des Systèmes agro-pastoraux productifs (PRISMA)	Erreur ! Signet non défini.
2.7.4. OS4. « Améliorer l'environnement des affaires, la gouvernance et le financement ».....	Erreur ! Signet non défini.
2.7.4.1.Le Programme Elevage et le Pastoralisme intégrés et sécurisé en Afrique de l'Ouest (PEPISAO)	Erreur ! Signet non défini.
2.7.4.2.Le fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation.....	Erreur ! Signet non défini.
III. SUIVI DES RECOMMANDATIONS.....	Erreur ! Signet non défini.
IV. SYNTHESE DE L'EXECUTION PHYSIQUE DU PTBA 2022.....	Erreur ! Signet non défini.
V. CONCLUSION.....	Erreur ! Signet non défini.

Sigles et Abréviations

AECID	: Agence Espagnole de la Coopération Internationale pour le Développement
AFD	: Agence Française de Développement
AIC	: Agriculture Intelligente face au Climat
AIC	: Projet régional de promotion de l'Agriculture intelligente face au climat en Afrique de l'Ouest
AMCC+ GCCA+	: Projet d'appui à l'alliance mondiale contre les changements climatiques-Afrique de l'Ouest
ARAA	: Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
BIDC	: Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	: Comité permanent Inter Etats de lutte contre la Sécheresse au Sahel
DDC	: Direction du Développement et de la Coopération
ECOWAP	: Politique Agricole de la CEDEAO
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FRAA/EC	: Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation
OWADF	
FSRP	: Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest
FSS	: Filets sociaux de sécurité
PACBAO	: Programme d'appui à la commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest (PACBAO)
PAE	: Programme agroécologie en Afrique de l'Ouest
PASANA O	: Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle en Afrique de l'Ouest
PDDAA	: Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique
PEPISAO	: Programme Elevage et le Pastoralisme intégrés et sécurisé en Afrique de l'Ouest
PFUA	: Projet pilote d'appui à l'intégration locale et l'autonomisation économique des femmes par la mise en place de périmètres maraîchers transfrontaliers entre le Togo et le Benin
PMAL-AO	: Projet de Promotion de Modèles d'Alimentation scolaire intégrée en Afrique de l'Ouest
PPR	: Projet d'appui au contrôle et à l'éradication de la PPR et des maladies de la fièvre de la vallée des rivières en Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau et Sénégal (PPR- Control-GLS)
PRAOP	: Programme Régional d'Appui aux Organisations Professionnelles et Paysannes Agricoles
PRAOP	: Programme régional d'appui aux organisations professionnelles et paysannes agricoles dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole de l'Afrique de l'Ouest (PRAOP/ECOWAP)
PRAPS	: Projet régional d'appui au pastoralisme au sahel
PRISMA	: Projet de Recherche et Innovation pour des Systèmes agro-pastoraux productifs, résilients et sains en Afrique de l'Ouest ()
STOCKS	: Projet d'Appui au Stockage de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest-phase intérimaire
PTBA	: Plan de travail et Budget Annuel
ROPPA	: Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest
RPCA	: Réseau de Prévention des Crises Alimentaires
RRSA	: Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire
SYRIMA O	: Projet Système Régional Innovant de contrôle des Mouches des fruits en Afrique de l'Ouest
UE	: Union Européenne
USAID	: Agence des Etats-Unis pour le Développement International

Liste des tableaux

Tableau 1 : État de mise en œuvre du plan de passation des marchés	7
Tableau 2 : Etat de mise en œuvre des recommandations du comité d'orientation de mars 2023	11
Tableau 3 : Principaux résultats du Projet d'appui au contrôle et à l'éradication de la PPR	22
Tableau 4 : Principaux résultats du projet régional d'appui au pastoralisme au sahel (PRAPS)	23
Tableau 5 : Innovations présentées par les porteurs dans le cadre de l'AP du PRAOP3	31
Tableau 1 : Capital de la RRSA au 31 décembre 2023	36
Tableau 7 : Etat de la reconstitution des stocks issus des interventions de la RRSA au 31 décembre 2023	37
Tableau 8 : Constitution du capital de la RRSA par rapport aux cibles de l'étude de faisabilité	38
Tableau 9 : Interventions de la réserve régionale de sécurité alimentaire	39
Tableau 10: Synthèse des taux d'exécution physique des projets en 2023	47

Liste des figures

Figure 1: Présentation des marchés passés en 2023	8
Figure 2: Répartition des projets selon le statut des porteurs	14
Figure 3: Délais de mise en œuvre des 10 AP du lancement à la signature des conventions	15
Figure 4: Liste des principaux bailleurs des projets sous la coordination de l'ARAA	16
Figure 5: Évolution du coût du portefeuille 2013-2023. Figure 6: Évolution du coût selon les tranches de période	16
Figure 7: Nombre de projet par Bailleurs Figure 8: Nombre de projet par tranche du coût	17
Figure 9 : Évolution de la production du riz, du maïs et du manioc et de leur superficie entre 2005 à 2022	17
Figure 10 : Évolution de la production en valeur de l'élevage et de la viande	18
Figure 11: Taux de séroprévalence de la PPR avant et après le projet dans les zones d'intervention du projet	22
Figure 12: Performance du projet régional d'appui au pastoralisme au sahel (PRAPS) en 2023	23
Figure 13 : Évolution des exportations et importations agricoles	25
Figure 14: Evolution des exportations de mangues en tonnes vers les frontières de l'UE	28
Figure 15: Evolution de la population en insécurité alimentaire en millions (Phase3 et +)	32
Figure 16: Niveau de prise en compte du caractère intégré de ces projets sélectionnés est illustré dans le graphique ci-dessous	34
Figure 17: Diagramme de Venn simple pour montrer l'intégration du modèle	35
Figure 18: Contribution des initiatives, projets et programmes dans la mise en œuvre de l'ECOWAP	36
Figure 13: Répartition du capital de la RRSA par sous-espace	38
Figure 20: Performance en termes de constitution du capital par rapport aux cibles à mi-parcours et final	39
Figure 21: Répartition des stocks prévus dans le cadre de la contribution de l'UEMOA à la constitution du stock alimentaire de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSA)	42
Figure 22: Évolution de la part des dépenses publiques agricoles dans les dépenses totales	43

Liste des cartes

Carte 1 : Carte du dispositif de surveillance dans les États	27
Carte 2 : Répartition du capital de la RRSA	37
Carte 3 : Répartition des intermédiaires présélectionnés	44

Liste des Images

Images 1 : Quelques illustration de modèles agroécologie dans les pays	19
Images 2 : Quelques illustration de modèles AIC dans les pays	21
Images 3 : Quelques illustrations de la campagne de vaccination par le CRSA	22
Images 4 : Quelques illustrations de modèles de lutte contre la mouche des mangues	27
Images 5 : Échantillonnage des lots à inspecter. Images 6 : Opération d'identification des mangues piquées	28
Images 7 : Quelques illustrations des réalisations du PACBAO	29
Images 8 : Quelques illustrations de modèles de promotion de l'emploi des jeunes dans le lait local	31
Images 1 : Quelques illustrations de modèles de cantines scolaires	33
Images 10 : Quelques illustration des magasins de la RRSA	36
Images 11 : Quelques illustrations de réalisations de FSRP	40

RESUME

En 2023, pour la mise en œuvre des activités de l'ARAA, les activités ont été exécutées à 65%. Les principales difficultés résident dans la situation sécuritaire dans les pays du Sahel, la crise alimentaire, la situation sociopolitique dans la région.

En termes de réalisations :

- **Sur le plan du renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles**, l'Agence a poursuivi comme chaque année le déploiement des outils de gestion et de reddition de compte (le déploiement continu du système comptable SAP utilisé par tous les projets et fonds propres de la CEDEAO et du système MESECOPS, le renforcement de l'application des normes IPSAS dans le système de comptabilité de l'ARAA, le renforcement de la communication et de la visibilité des actions de l'ARAA à travers le lancement du nouveau site web de l'ARAA : www.araa.org). Au cours de 2023, l'ARAA a fait l'objet de plus de 68 audits, lancé plus de 260 marchés ce qui démontre la montée en puissance de l'ARAA dans son mandat de mise en œuvre des projets et programmes.
- **Pour ce qui concerne le pilotage, la gouvernance et la coordination des projets et programmes**, les recommandations des comités thématiques ont été mises en œuvre notamment l'organisation des comités techniques de suivi des projets et l'amélioration du format d'organisation des comités thématiques.
- **Concernant les appels à propositions des projets**, le lancement du onzième appel sur les cantines scolaires a permis la sélection de 13 projets dans un délai record depuis l'utilisation de la plateforme de soumissions de moins de 8 mois entre le lancement de l'appel et la signature des conventions par le Président de la Commission.
- **Sur la mise en œuvre des projets à impacts tangibles auprès de la population**, le portefeuille de l'ARAA s'accroît d'année en année. Depuis son lancement à nos jours, le coût total est plus de 1,95 millions USD si l'on prend en compte les composantes pays des projets. Les résultats des projets sont détaillés dans le présent document :
- Sur la réserve régionale de sécurité alimentaire, le capital de la réserve physique s'établit à 63 711,10 tonnes de céréales dont les principales contributions sont l'UE, l'AFD et la CEDEAO. Cependant, la Banque Mondiale à travers le FSRP et le GRIF, l'USAID à travers son appui IL2B qui consacre un résultat à l'appui à l'opérationnalisation du fonds régional, contribuent également au renforcement de la réserve régionale dans ses autres domaines d'intervention (réserve financière, transfert de risques, renforcement des capacités opérationnelles de la RRSA, etc..)
- Sur la promotion de modèles d'alimentation scolaires intégrés : 13 projets dans le domaine de l'alimentation scolaire intégrée ont été provisoirement sélectionnés à l'issue d'un appel à projet et bénéficieront d'une subvention de 3 102 296,29 USD de la CEDEAO. Ces projets repartis dans douze Etats membres permettront de toucher 23 860 élèves bénéficiaires dont 58,10% de filles.
- Sur la résilience du système alimentaire, 1 222 000 producteurs dont 38% de femmes ont bénéficié des actifs ou services agricoles de la part du FSRP ;
- Sur le fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation : La validation technique des outils : i) Plan d'affaire, ii) manuel de procédure, iii) stratégie de mobilisation de ressources et iv) stratégie de communication et marketing ;
- Sur la lutte contre la mouche des fruits : Au cours de la campagne, 106 132 ha de plantations de manguiers ont été surveillés. Une superficie de 5 783,58ha a été jugée infestée. Des alertes précoces ont été émises par le système de surveillance. Une superficie de 3 875ha soit 67% de la superficie infestée traitée par les producteurs propriétaires des vergers à l'aide de la technologie d'annihilation des mâles disponibles contre l'espèce *Bactrocera dorsalis*.
- Sur les changements climatiques et agroécologie : L'accréditation de l'ARAA comme agent fiduciaire qui peut faciliter la mise en œuvre des programmes d'appui préparatoire du fonds vert climat dans la région et la signature de l'accord de subvention de 1,45 millions USD entre la Commission de la CEDEAO et l'UNOPS pour la mise en œuvre du projet.

INTRODUCTION

L'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA), dont le mandat est « d'assurer l'exécution technique des programmes et plans d'investissements régionaux concourant à l'opérationnalisation de la Politique agricole de la CEDEAO, en s'appuyant sur les institutions, organismes et acteurs régionaux disposant de compétences avérées », a été créée par le règlement C/REG.1/08/11. Le lancement officiel de l'Agence s'est déroulé à Lomé, le 27 septembre 2013.

En 2023, le portefeuille de projets et programmes de l'ARAA, depuis sa création à jours, est de 42 projets dont 19 ont été clôturés.

Ces projets/programmes et initiatives concourent à la réalisation des quatre objectifs spécifiques du Programme Régional d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRIASAN) qui sont les suivants :

- a. OS1. « Contribuer à accroître la productivité et la production agro-sylvo-pastorale et halieutique via des systèmes de production diversifiés et durables, et à réduire les pertes post production » ;
- b. OS2. « Promouvoir des chaînes de valeurs agricoles et agro-alimentaires contractuelles et inclusives orientées vers la demande régionale et internationale, et inscrites dans une perspective d'intégration du marché régional » ;
- c. OS3. « Améliorer l'accès à l'alimentation, la nutrition et la résilience des populations vulnérables » ;
- d. OS4. « Améliorer l'environnement des affaires, la gouvernance et les mécanismes de financement du secteur agricole et agroalimentaire ».

En rappel, pour l'année 2023, le plan de travail et budget annuel (PTBA) a été approuvé par le Comité d'orientation de l'ARAA, en mars 2023 et par les instances statutaires de la CEDEAO (CAF et Conseil des Ministres) de novembre à décembre 2022.

Sur la base de ce programme, les principales réalisations se résument en deux grands volets : i) volet Administration et ii) volet Investissement ou programme. L'analyse présente les principales réalisations au cours de 2023 après avoir apprécié la performance globale du secteur par objectif stratégique.

I. VOLET ADMINISTRATION

Tout comme les autres années, les activités programmées au niveau de ce volet concernent : i) le fonctionnement et l'équipement des locaux de l'agence ; ii) le renforcement des capacités opérationnelles de l'ARAA, iii) les audits et certification des comptes de l'ARAA, iv) la production des rapports, v) les acquisitions/passation des marchés, vi) le processus de certification ISO, vii) ICT, viii) le traitement des dossiers juridiques et ix) la gestion du personnel.

Les principales réalisations en lien avec ces activités sont les suivantes :

1.1. Fonctionnement

Comme chaque année, le fonctionnement a concerné principalement la prise en charge des frais de traduction des documents dans les langues de travail de la CEDEAO, la production et impression des documents, l'assurance, le carburant pour les véhicules, la maintenance du bâtiment, le matériel informatique et les véhicules, le gardiennage du siège et les frais d'électricité et divers frais (les travaux de réfection, d'électricité, d'internet). L'ARAA a entamé en fin d'année 2023 le déménagement dans ses nouveaux locaux aux 4ème et 5ème Étages de l'Immeuble de la CRBC, Place de la Réconciliation, Cité OUA, Quartier Atchanté, 01 BP 4817 Lomé 01, Togo, gracieusement offert par le Gouvernement de la République Togolaise.

1.2. Renforcement des capacités opérationnelles de l'ARAA

A travers l'appui des projets, certaines fonctions transversales et communes ont été fortement renforcées. Il s'agit de la communication, du suivi-évaluation, de l'administration et de la comptabilité. Aussi, des assistances techniques ont-elles été mobilisées pour renforcer les capacités opérationnelles de l'ARAA à travers la poursuite et/ou l'amélioration des outils de gestion technique et financière des projets.

Ces appuis ont également porté sur le renforcement des capacités des agents pour la mise en œuvre efficace des activités de l'Agence.

1.3. Audits et certification de comptes de l'ARAA

Au cours de la période sous revue, l'ARAA a subi 68 audits: i) les audits spécifiques des projets et programmes régionaux qui ont concerné les projets gérés par l'ARAA(5 rapports d'audit), ii) les audits des sous projets dans les pays (60 audits), iii) les audits internes (2) et iv) les audits du Bureau de l'Auditeur général parmi lesquels on peut noter l'audit de performance de l'ECOWAP dont le rapport est en cours de finalisation par le Cabinet PwC , l'audit des opérations(finances, ressources humaines, passation de marché, mission et IT) et enfin l'audit des comptes 2022 effectué par le commissariat aux comptes (Cabinet Ernest and Young Ghana),comptes certifiés sans réserve.

Tableau 1 : État de mise en œuvre des audits

N°	Description	Nombre
1	Audit du commissariat aux comptes	1
2	Audits spécifiques des projets	
	1. Audit projets régionaux	5
	2. Audit des sous projets pays	60
3	Audits internes	
	1. Audit internes des opérations	1
	2. Audit interne IT	1
	TOTAL	68

1.4. Production des rapports

Tous les rapports et programmes d'activités requis ont été élaborés et transmis à la Commission et aux partenaires. Il s'agit des rapports d'activités et financiers (trimestriels, semestriels et annuel ainsi que les rapports spécifiques), des programmes d'activités et budgets (trimestriels, semestriels et annuel) de l'ARAA ainsi que de tous les projets et programmes sous sa coordination.

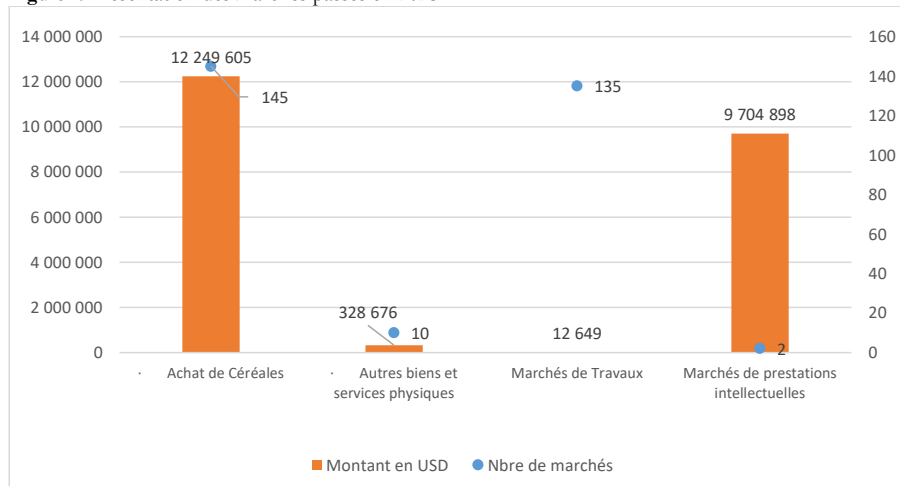
1.5. Passation des marchés

Pour le fonctionnement et les activités des projets et programmes, le service passation des marchés de l'ARAA a procédé à l'acquisition des biens, travaux et services conformément aux différentes procédures en vigueur. Ces acquisitions ont porté essentiellement sur : les prestations intellectuelles (firmes et consultants individuels), les achats de céréales au profit de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire de la CEDEAO, divers biens et services pour l'équipement et le fonctionnement de l'Agence (travaux, mobiliers, équipements informatiques, agence de voyage, service d'interprétation, etc...). Le volume des marchés passé en 2023 est estimé à près de 22,3 millions USD pour un total de 260 marchés. Les principaux marchés sont les achats de céréales qui sont estimés à environ 12,25 millions USD et les prestations intellectuelles à 9,7 millions USD. Les transactions de passation sont exécutées selon le code des marchés publics de la CEDEAO et au cas échéant en suivant les directives liées à la passation des marchés des partenaires techniques et financiers de l'Agence. Ces transactions sont également transcrites et validées à travers le module MM (Material Management) de l'ERP SAP. L'unité passation des marchés a également vu son équipe renforcée par la sélection de deux consultants, experts en passation des marchés, en appui à l'unité, pour le compte du projet Stock 2 et du FSRP. Le tableau ci-dessous présente les différentes catégories de marchés passés au cours de l'année 2023, leur nombre et leur montant.

Tableau 2 : État de mise en œuvre du plan de passation des marchés

Catégorie	Nbre de marchés	Montant en USD
Marchés de Biens	145	12 578 281
• Achat de Céréales	10	12 249 605
• Autres biens et services physiques	135	328 676
Marchés de Travaux	2	12 649
Marchés de prestations intellectuelles	113	9 704 898
TOTAL	260	22 295 828

Figure 1: Présentation des marchés passés en 2023



1.6. Processus de certification ISO

Le processus de certification est un long processus que l'ARAA a entamé avec l'appui du projet stocks. La fin du projet n'a pas permis la poursuite des activités à temps avec l'appui du consultant chargé d'accompagner l'ARAA dans le processus. C'est ainsi que dans le cadre du projet PRAOP 3, les activités restantes sont planifiées en 2024 en vue de réaliser la certification ISO de l'ARAA.

Pour rappel, le projet stock a permis de disposer de manuel de procédures sur la certification ISO et la formation des agents de l'ARAA en charge de mener le processus de certification. A la suite d'une formation d'une équipe de la CEDEAO, assurée par les experts de l'AFNOR en France, un planning de mise en œuvre du processus de certification de l'ARAA a été mis en place. C'est ainsi que l'ARAA a eu recours à un consultant pour l'accompagner dans le processus. L'accompagnement du consultant a porté sur cinq points ci-dessous dont les deux premiers ont été réalisés et les trois autres le seront avec l'appui du PRAOP 3 :

- Réalisation du diagnostic et plan d'actions ;
- Formation et sensibilisations ;
- Mise en conformité de la documentation ;
- Evaluation de la conformité du système ;
- Préparation de l'audit de certification.

Ainsi, la démarche en cours de l'ARAA vers la certification aux normes ISO 9001 version 2025, a à ce jour défini le champs de la certification qui va porter sur les Appels à Proposition des projets (AP) et la politique qualité de l'ARAA, qui a été adoptée le 07 juillet 2023 et largement diffusée auprès du personnel, se décline en 4 axes :

- Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles ;
- Renforcer le pilotage, la gouvernance et la coordination des projets et programmes ;
- Renforcer le suivi-évaluation et la production des connaissances ;
- Promouvoir des approches innovantes pour contribuer à une agriculture et système alimentaire durables.

L'adoption de la politique qualité est une étape importante vers la certification de l'ARAA.

1.7. ICT

La fonction du service informatique est de gérer les systèmes informatiques de l'Agence et de soutenir les utilisateurs dans l'utilisation de ces systèmes. Il contribue à la réalisation du mandat de l'ARAA en assurant la disponibilité et l'intégrité des données, en améliorant l'efficacité des processus métiers et en favorisant la communication et la collaboration au sein de l'Agence.

Au cours de l'année 2023, les principales réalisations sont :

- La liaison internet : la capacité de la bande passante de la liaison internet de l'Agence est passée de 50 à 100 Mbps, sans coût additionnel, pour faire face à l'accroissement de la demande suite à l'agrandissement du portefeuille de projets de l'ARAA. De plus, une liaison redondante de 20 Mbps a été contractée auprès d'un autre opérateur pour assurer la continuité de service en cas de défaut d'un des deux (2) opérateurs ;
- La messagerie cloud : le dispositif de messagerie cloud de l'Agence a transitionné vers Microsoft 365 pour améliorer la sécurité et la flexibilité du service tout en offrant un espace collaboratif basé sur Teams et SharePoint d'une capacité de 1 To à chaque utilisateur ;
- La sécurisation de l'infrastructure réseau local a été renforcée par l'acquisition d'un pare-feu matériel Fortigate 81F du fabricant Fortinet. De plus, la plateforme de gestion des antivirus a migré de la version Kaspersky Internet Security vers Kaspersky End Point Security Cloud afin de renforcer le contrôle antiviral de tous les points de terminaison du réseau ;
- Le site web institutionnel : la version du site web de l'ARAA qui a été lancée courant 2016 a été revue en interne en 2021 et le processus de refonte complète de l'interface pour répondre à l'évolution technologique du moment et aux objectifs de la nouvelle stratégie de communication digitale de l'Agence a permis de lancer fin 2023 une version préproduction dont la mise en ligne effective est prévue pour le premier trimestre 2024 ;
- Le parc des copieurs de grande capacité a été renouvelé par l'acquisition de trois (3) copieurs de marque Kyocera Taskalfa 4054ci pour faire face à la demande sans cesse croissante de ce type de service de manière rationnelle.

Les principales difficultés ont surgi à la suite de la décision fin août de déménager les locaux de l'ARAA vers le nouveau site logé dans l'immeuble du CRBC à la cité OUA avec pour effet au 1^{er} janvier 2024. Ce qui a provoqué la mise en veilleuse du déploiement complet des nouvelles initiatives de mise à niveau de l'infrastructure IT de l'Agence. Pour lever ces difficultés, un déploiement partiel et graduel des solutions nouvelles a été adopté quitte à les finaliser sur le nouveau site qui appelle à une réingénierie complète de l'infrastructure physique des composantes IT.

En termes de perspectives, il s'agira de poursuivre le processus de transformation digitale de l'Agence, notamment par la :

- Mise en place d'un Comité Technique IT en appui à la digitalisation progressive des processus métiers de l'Agence afin de renforcer la cohérence des besoins de services et des priorités des investissements y afférents ;
- Mise en place d'une stratégie de digitalisation de l'Agence à travers un document de politique IT assorti des outils méthodologiques appropriés ;
- Mise en cohérence du système de stockage de données pour améliorer sa flexibilité, sa sécurité et son évolutivité dans un environnement hybride ;
- Mise aux normes du nœud de réseau (NOC) suivant la norme ISO/IEC 27001 ;
- Mise à niveau du dispositif de visioconférence dans les salles de réunion ;
- Mise en œuvre des autres recommandations de l'audit IT 2023.

1.8. Traitement des dossiers juridiques

La fonction principale du Service Juridique est de donner des avis juridiques au Directeur Exécutif ainsi qu'aux différents services de l'ARAA sur tous documents ou toutes questions nécessitant une analyse juridique. Il est aussi chargé de la rédaction et la revue juridique des conventions, contrats et tous autres documents établissant un lien juridique entre l'ARAA et ses différents partenaires.

Au cours de l'année 2023, tout comme les autres années, les principales réalisations sont :

- Avis juridiques donnés sur les conventions de subvention, Mémoires d'Entente entre la CEDEAO/ARAA et les partenaires et bailleurs de fonds ;

- Revue et validation des contrats de prestations de services dans le cadre de la passation des marchés ;
- Contribution à la validation des textes de la Commission et des autres Institutions soumis aux réunions du Conseil des Ministres à travers les retraits des juristes de la CEDEAO.

La dotation de l'ARAA d'un service juridique a contribué depuis 2022 à améliorer les délais de signature des conventions de subvention soumises à la signature du Président de la Commission, ce qui a permis de réduire sensiblement le délai d'attente de signature et la mise en œuvre plus rapide des conventions de subvention.

1.9. Gestion du personnel

Le personnel de l'ARAA est géré conformément au règlement du personnel de la CEDEAO. Les performances individuelles de 2022 ont été évaluées en 2023 et les accords de performance de 2023 ont été définis et transmis à la Commission de la CEDEAO. En 2023, trois (03) staffs ont été confirmés permanents. Sur le staff technique de l'ARAA conformément à l'organigramme adopté en 2018, 6 staffs sur 14 sont en poste. Concernant le pooling administration et finances qui comprend l'ARAA, le PPDU, le Bureau du représentant résident, sur 27 postes, 13 ont été pourvus. Il convient de noter que la CEDEAO a entrepris des actions d'accélération des recrutements en 2023 à l'effet de pourvoir au maximum les organigrammes de ses Institutions, ce qui devrait être effectif en 2024. Également, une réforme institutionnelle est en cours et devrait permettre l'amélioration de la capacité d'intervention et organisationnelle de l'Agence.

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes, l'ARAA fait recours à des consultants (plus de 60 personnes) prestataires variés entre 6 à 12 mois. Le renouvellement des contrats des consultants est assujéti à l'évaluation de leur performance de la période précédente.

II. VOLET PROGRAMME

Les activités programmées au niveau de ce volet concernent : i) l'organisation des comités de pilotage des projets et programmes et du comité d'orientation de l'Agence, ii) la participation de l'Agence aux rencontres en lien avec son mandat, iii) l'élaboration des outils de gestion et de communication, et iv) la coordination des projets et programmes.

Les principales réalisations en lien avec ces activités sont déclinées ci-dessous :

2.1. Organisation des comités de pilotage des projets et du comité d'orientation de l'ARAA

Le Comité d'orientation de l'ARAA et celui de pilotage des projets/programmes des trois (03) OIG (CILSS-CEDEAO-UEMOA) ont été organisés du 23 février au 4 mars 2023 et ont permis la validation des rapports d'activités 2022 ainsi que les programmes d'activités 2023. Ils ont également permis de renforcer la coordination et des synergies entre les projets. Les Comités de pilotage ont été tenus en hybride, et les projets ont été regroupés en neuf (09) thématiques pour une meilleure coordination et synergie entre les parties prenantes de mise en œuvre, afin d'assurer l'efficacité et l'efficacité des interventions sur le terrain dans les États Membres.

Les thématiques couvertes sont : (i) Élevage, Transhumance et Pastoralisme, (ii) Pêche et Aquaculture, (iii) Productivité et compétitivité agricole, (iv) Agroécologie et changements climatiques, (v) Gestion des pesticides, lutte contre les ravageurs des plantes et les normes SPS, (vi) Résilience, sécurité alimentaire et nutritionnelle, (vii) Employabilité des jeunes dans les filières ASPH, (viii) Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles, ix) Environnement, Forêts et Conservation de la Biodiversité.

Pour la mise en œuvre efficace des projets, plusieurs recommandations ont été formulées au cours de ces réunions des comités à l'endroit des gestionnaires des projets, des institutions et les bailleurs.

Tableau 3 : Etat de mise en œuvre des recommandations du comité d'orientation de mars 2023

Recommandations	Statut	Commentaires
A l'endroit de la CEDEAO		
1. Travailler à mieux coordonner les différentes interventions		- Organisation des CTS conjoints entre le CILSS, UEMOA, CORAF à Ouagadougou - Planification conjointe et synergies entre les projets de la même thématique
2. Anticiper et commencer à faire des réflexions prospectives sur l'évolution de l'ARAA et de son fonctionnement ;		Réforme de la CEDEAO devant conduire à la révision de l'organigramme de l'ARAA afin de renforcer sa capacité organisationnelle, institutionnelle et opérationnelle
3. Améliorer la qualité de la gestion des comités de pilotage pour permettre aux projets de montrer comment ils contribuent aux attentes de la sous-région ;		Changement de format des comités: Elaboration de notes thématiques afin de montrer les contributions des projets aux attentes des acteurs
4. Continuer le travail de renforcement de capacités des acteurs de mise en œuvre, aller à la certification ou accréditation de ces acteurs en lien avec le mandat de l'ARAA ;		- Renforcement continu des capacités des acteurs de mise en œuvre des projets - Appui à la BIDC et CILSS pour une certification au FVC
5. Identifier des nouveaux acteurs afin d'accroître et améliorer la capacité d'intervention de l'ARAA ;		Identification de nouveaux acteurs à travers les appels à propositions, les appels d'offre, la mobilisation des consultants ainsi que des consortia
6. Disponibiliser les rapports d'audits en vue de renforcer la transparence et satisfaire les clauses contractuelles entre la CEDEAO et les PTFs ;		Rapports d'audits transmis aux partenaires en vue de renforcer la transparence et satisfaire les clauses contractuelles entre la CEDEAO et les PTFs ;
7. Engager une réflexion inclusive avec les PTFs sur un format efficace et efficient des comités thématiques		Tenue de deux réunions de l'ECOWAP donors qui ont permis la révision du format des comités.
A l'endroit des PTFs		
8. Face au problème de personnel qui se pose avec acuité, il est demandé aux partenaires, de mettre plus de ressources à la disposition de l'ARAA afin de recruter de nouveaux employés ;		Appui des PTFs à l'ARAA, CRSA, DADR, BIDC en consultants dans le cadre des projets et programmes
9. Réfléchir au format de la tenue des prochains COPIL afin de les rendre efficaces et efficients		Révision du format des comités en 5 jours au lieu de deux semaines, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes
A l'endroit de l'ARAA		
10. Montrer les points de confiance aux partenaires techniques et financiers dans lors des prochains COPIL ;		Capitalisation des 10 ans de vie de l'ARAA menée qui permettra de disposer des résultats majeurs et de renforcer la confiance entre l'ARAA et les PTFs
11. Utiliser les frais de gestion de l'ARAA pour payer les assistants, demander des études d'impacts (capitalisation) et des services d'ingénierie de projets ;		Utilisation des frais de gestion pour prendre en charge des assistants en attendant les recrutements de la CEDEAO notamment pour la passation des marchés, comptabilités et opérations techniques
12. Evaluer les consortiums et les consultants afin de disposer des informations viables pour les reconduire pour de nouvelles prestations		Evaluation systématique des consultants

2.2. Organisation du comité technique de suivi des projets et programmes

Dans le cadre du pilotage des projets et programmes de l'ECOWAP 2025, et en vue de permettre une meilleure coordination, convergence et synergies dans la mise en œuvre des projets et programmes, les comités techniques de suivi des projets ont été organisés par thématique.

Ainsi, se sont tenues, en visioconférence et en présentielle à Ouagadougou, du 13 au 22 décembre 2023, le comité technique de suivi (CTS) des projets.

Les principaux résultats du comité technique de suivi des projets sont :

- L'adoption des rapports d'exécution physique et financière au 31 décembre 2023 ainsi que les plans de travail et budget annuel 2024 de 24 projets et initiatives en cours ;
- Le partage d'informations sur les nouveaux projets, initiatives en cours de formulation ;
- L'identification des points de convergence et de synergie entre projets ;
- La formulation à l'endroit des parties prenantes des recommandations d'amélioration de la mise en œuvre des projets et programmes.

A la fin des comités, les principales conclusions et recommandations sont :

- Le renforcement de la communication et partage d'expériences en termes d'acquis, envisager la contractualisation avec une ou des agences de communication pour mieux diffuser/assurer les visibilité des interventions
- Le renforcement du suivi-évaluation des impacts des projets sur le terrain ;
- L'organisation des webinars pour partager les acquis des projets et programmes ;
- L'accélération de la mise en œuvre des projets ;
- Une réduction du temps des marchés ;
- L'élaboration d'une note d'enseignements de l'organisation des CTS à Ouaga ;
- L'organisation des CTS 2024 à Cotonou ou à Abuja ;
- L'organisation des COPIL en fin février 2023 à Lomé ;
- Organiser une réunion avec les projets en lien avec marchés agricoles pour mieux cerner les synergies avec le projet d'intégration des marchés agricoles ;
- Impliquer d'avantage les OIG pour leur participation aux CTS ;
- Faire des planifications conjointes pour les projets de mêmes thématiques.

Outre ces comités techniques de suivi, des réunions de suivis trimestriels sont organisées chaque trimestre sous la Présidence du Directeur Exécutif, à l'effet d'identifier les difficultés de mise en œuvre des projets et programmes et de trouver les solutions adéquates y afférentes.

2.3. Participation à des rencontres de l'ECOWAP

L'ARAA a représenté la Commission ou contribué à l'organisation de plusieurs rencontres de dimensions nationales, régionales et internationales ainsi qu'à des réunions internes de la Commission.

Au niveau du dispositif de coordination et gouvernance de l'ECOWAP, en tant qu'Agence chargée d'assurer l'exécution technique des programmes et plans d'investissement régionaux concourant à l'opérationnalisation de la Politique agricole de la CEDEAO, l'ARAA a contribué à l'organisation de plusieurs réunions : le RPCA, la réunion de *l'Ecowap Donors Group*, le forum de la FAO sur l'emploi des jeunes, etc. Toutes ces participations ont permis à l'ARAA de partager ses expériences de mise en œuvre des projets de l'ECOWAP.

2.4. Participation aux réunions et Ateliers internes de la CEDEAO

Faisant suite à la recommandation du Conseil des ministres tenu à Bissau les 6 et 7 juillet 2023, l'atelier d'analyse des risques et développement de documents de gestion des risques du département s'est tenu à Lagos du 16 au 20 juillet 2023 et a permis d'inventorier les risques majeurs, leur catégorisation et la définition d'un mécanisme de mitigation/atténuation de ces risques avec des indicateurs de suivi définis afin d'améliorer la performance de chaque direction et agence.

Dans le but de continuer à assurer la performance de la mise en œuvre des projets et programmes, l'ARAA a organisé au profit de son personnel une retraite de renforcement des capacités et de partages d'informations sur les procédures de la CEDEAO, du 17 au 21 juillet 2023 à Agbodrafo au Togo.

L'Agence a également participé aux instances statutaires de la CEDEAO (CAF, Conseil des Ministres, Sommet des Chefs d'Etat) qui ont permis la validation et l'approbation de son budget 2024.

Des missions de suivi des dossiers ont également été organisées aux ressources humaines, le suivi des dossiers techniques au département mais également au Bureau du Président.

2.5. Mise en place des outils de gestion, M&E et communication

Au cours de l'année 2023, l'Agence a poursuivi le déploiement des outils de suivi-évaluation, le déploiement du SAP (logiciel intégré de gestion) au sein de l'ARAA et l'élaboration et la diffusion des outils de communication et de visibilité.

Au niveau du suivi-évaluation, il s'est agi de la mise à jour de MESECOPS ainsi que sa liaison avec ECOWAP M&E. Par ailleurs, les rencontres de suivi trimestrielles ont été tenues et ont permis de faire l'état périodique des activités, l'organisation des missions de supervision au niveau du terrain, des évaluations des projets terrains, la conduite de l'étude de capitalisation des 10 ans de vie de l'ARAA, le renforcement des capacités des points focaux des projets, l'appui à la revue des cadres logiques des projets en cours de formulation.

Quant au SAP, tout comme les autres années, des renforcements des capacités de l'équipe de l'ARAA se sont poursuivis. L'utilisation du système SAP ainsi que les normes IPSAS dans le système de gestion comptable et financier des projets et programmes s'est vu renforcée. Les rapports sont régulièrement produits et transmis dans les délais.

En ce qui concerne la Communication et la Visibilité des actions, elle reste un des piliers majeurs du système de gouvernance, de gestion et d'exécution du mandat de l'ARAA. Elle permet de construire et de consolider l'utilité, la crédibilité et la durabilité de l'ARAA en tant qu'institution régionale de référence en matière d'agriculture et d'alimentation.

A la suite de l'année 2022 où les actions de communication se sont focalisées sur le travail collaboratif et le renforcement des synergies et des partenariats, 2023 a canalisé plus les efforts vers la communication de masse et de proximité et d'interaction avec les populations à la base pour toucher le maximum de cibles. En effet, dans le contexte actuel de crises généralisées, les citoyens de la Communauté sont demandeurs de plus de connaissances sur ce que fait l'institution régionale et le rôle qu'elle joue à leurs côtés. Cette communication de masse s'est par exemple matérialisée à travers la participation à des événements régionaux comme (i) la 6ème édition du Salon international de l'Agriculture et des Ressources Animales (SARA) à Abidjan en Côte d'Ivoire sur le thème « l'agriculture africaine face aux chocs internes et externes : quelles innovations structurelles pour améliorer les secteurs agricoles et garantir la souveraineté alimentaire », (ii) la 10ème édition du Salon international de l'agriculture et de l'agroalimentaire de Lomé (SIALO) sur le thème « Mécanisation et irrigation, leviers d'une agriculture moderne et durable », (iii) le Salon international bétail/ Viande organisé à Abidjan (SIBVAO) et (iv) la Table ronde de haut niveau sur les engrais et la santé des sols organisée à Lomé au Togo.

L'ARAA s'est également investie dans la refonte et la mise en ligne de la nouvelle version de sa vitrine de communication/visibilité qu'est son site web (www.araa.org) pour la rendre plus attractive et collaborative d'une part, mais surtout l'adapter à l'approche thématique de la mise en œuvre de la Politique agricole régionale (ECOWAP) entreprise depuis 2020 d'autre part. Dans la même optique d'une communication de plus en plus centrée sur l'ECOWAP, l'ARAA a également entamé le processus d'actualisation et de définition d'une stratégie de communication/visibilité/plaidoyer et de gestion des connaissances intégrée impliquant toutes les directions de la CEDEAO qui contribuent à la mise en œuvre de l'ECOWAP. On retiendra par ailleurs, en plus des activités de routine, les efforts de promotion et d'utilisation de la communication digitale, notamment à travers l'accroissement de la présence de l'ARAA sur les réseaux sociaux avec des contenus simples et la poursuite de production et de diffusion de capsules vidéo.

Commenté [s1]: Il serait intéressant de préciser les dates de tenue des réunions

2023 aura été l'année de poursuite et de renforcement des différents efforts de communication/visibilité et d'accompagnement de toutes les parties prenantes entrepris en 2021/2022, mais surtout celle qui ouvre la voie d'une actualisation des outils et instruments de communication et d'un meilleur alignement des stratégies et plans autour de l'approche thématique de la mise en œuvre de l'ECOWAP.

1.1. Processus d'appels à propositions de l'ARAA

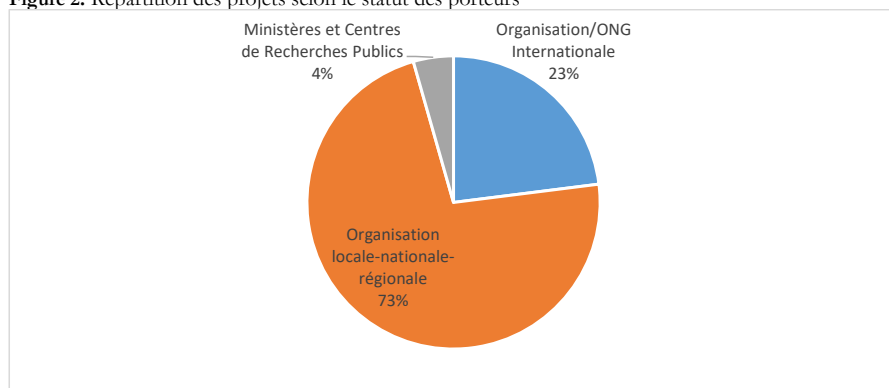
En 2023, l'ARAA totalise 11 appels à propositions dont le coût total des 10 premiers s'élève à environ 30 706 0712 euros dont une subvention de 22 219 260 euros de la part des partenaires financiers (AFD, Coopération espagnole, Coopération suisse, Union Européenne) et de la CEDEAO et un cofinancement de 8 643 095 euros des porteurs de projets. Il révèle qu'au sein des pays bénéficiaires, 5 affichent des budgets totaux alloués aux projets en cours de mise en œuvre ou déjà réalisés, dépassant les 2 500 000 euros. Ces pays sont le Burkina Faso, le Sénégal, le Togo, le Niger et le Mali.

Cette analyse souligne la concentration des investissements dans un nombre restreint de pays, mettant en évidence des différences significatives de financement entre les pays étudiés. À première vue, ces disparités pourraient être interprétées comme une forme d'inégalité entre les nations. Cependant, il est essentiel de noter que les pays tels que le Burkina Faso, le Sénégal, le Mali et le Niger, qui disposent d'un budget élevé, sont des pays sahéliens confrontés depuis quelques années à des crises marquées par le terrorisme et le grand banditisme, ainsi qu'aux conséquences considérables des changements climatiques. Ces facteurs ont entraîné une insécurité alimentaire et nutritionnelle d'une ampleur considérable.

Ainsi, la répartition inégale des investissements pourrait être attribuée à la nécessité pressante de répondre à des défis particuliers rencontrés par ces pays sahéliens, justifiant ainsi des budgets plus importants pour faire face à des situations complexes et interconnectées telles que l'insécurité, le terrorisme et les impacts des changements climatiques. Cette perspective permet de nuancer l'interprétation initiale des disparités financières en reconnaissant les besoins spécifiques et urgents auxquels certains pays sont confrontés dans leur quête de développement et de stabilité.

Sur l'ensemble des appels à propositions, le secteur privé, des organisations et des associations locales, nationales et régionales, occupent plus de 70% en termes d'effectifs des porteurs bénéficiaires, suivies des ONG internationales (23%). Les ministères et les centres de recherches publics occupent 4%. Le poids faible du public semble cohérent car l'appel a pour objectif de plus capitaliser les bonnes pratiques des autres acteurs que celles du public, afin de contribuer à l'amélioration des politiques publiques agricoles.

Figure 2: Répartition des projets selon le statut des porteurs



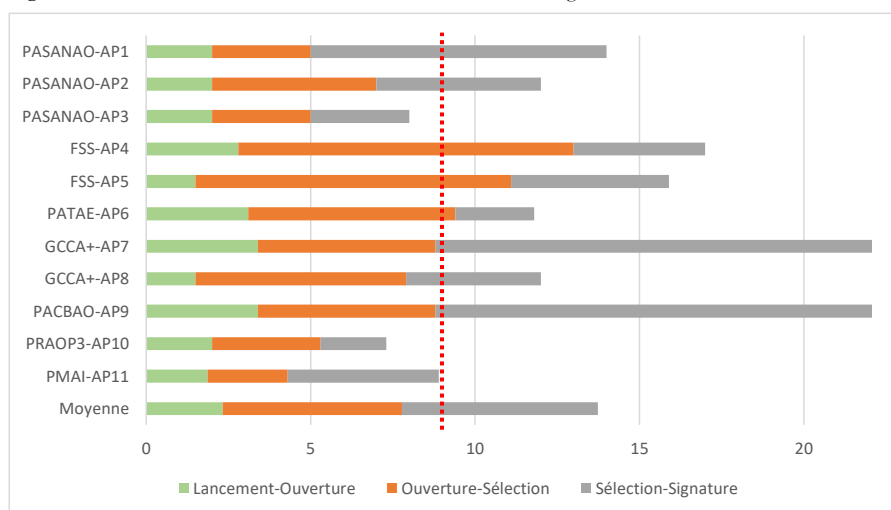
Au cours de l'année 2023, l'ARAA a lancé son onzième appel à propositions de projets sur la sélection de modèle d'alimentation scolaire intégrée ayant permis la sélection de 14 projets.

Sur les 11 appels, l'ARAA a mis en moyenne plus d'une année (12 mois) entre le lancement de l'appel et la signature des conventions. Cela était dû aux procédures internes de la CEDEAO (retard dans la révision des conventions par le service juridique à Abuja, absence de délégation dans la validation et la signature des conventions, l'insuffisance des ressources humaines en interne pour les évaluations, la non-automatisation des procédures de l'appel). Les porteurs de projets ont jugé le temps suffisamment long mais apprécié la qualité du processus de par sa transparence. En vue d'améliorer la performance de la mise en œuvre des appels à propositions, une période de 6 à 8 mois maximum a été retenue.

Au lieu de 12 mois par appel, le PMAI, tout comme le PRAOP 3, à travers l'externalisation des évaluations en plus de l'informatisation du processus (deuxième expérience après le PACBAO), la validation des conventions par les services juridiques de l'ARAA et le traitement diligent des conventions par le Président de la Commission, a permis le respect des délais de 8 mois tels que définis dans le plan stratégique de l'ARAA.

Les délais de mise en œuvre des 11 AP du lancement à la signature des conventions se présentent dans la figure ci-dessous.

Figure 3: Délais de mise en œuvre des 10 AP du lancement à la signature des conventions



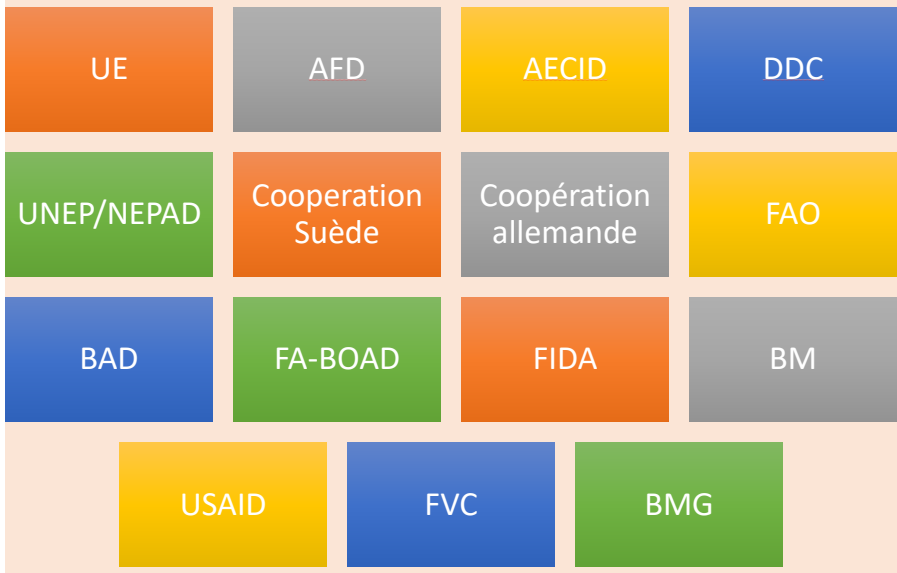
1.2. Coordination des projets et programmes

En 2023, l'ARAA a assuré la coordination ou la gestion fiduciaire de 42 projets et programmes régionaux et mis en œuvre par les Directions du département (ARAA, DADR, CRSA et DE) depuis sa création.

L'ensemble des projets et programmes et initiatives concourt à l'atteinte des résultats des quatre (04) objectifs spécifiques du cadre d'orientation stratégique de l'ECOWAP 2025 mais également aux objectifs stratégiques 4x4 de la Commission 2022-2026 notamment l'objectif stratégique 4 (Développement inclusif et durable).

Les projets et programmes sont cofinancés par la CEDEAO ainsi que l'ensemble des bailleurs ci-dessous :

Figure 4: Liste des principaux bailleurs des projets sous la coordination de l'ARAA



Si l'on considère le coût global des projets, c'est-à-dire le régional plus les accords avec les pays comme le cas des projets Banque Mondiale (FSRP, PRAPS) et du FIDA (PRIMA), le coût global du portefeuille est de 1,95 milliards USD (99% de fonds externes et 1% fonds internes). Cependant, si l'on considère le volet régional, le portefeuille s'établit à près de 300 millions d'euros dont les fonds propres représentent 7%.

Figure 5: Évolution du coût du portefeuille 2013-2023.

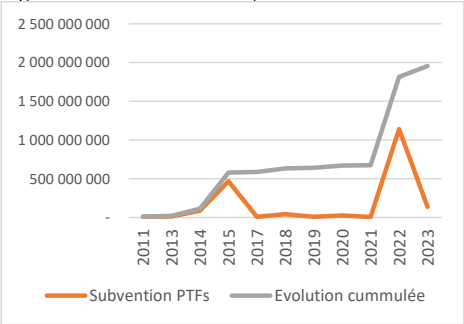
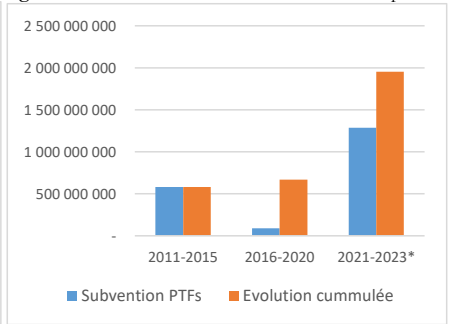


Figure 6: Évolution du coût selon les tranches de période



L'évolution de la mobilisation des ressources externes montre un pic en 2015 et en 2022. Le pic de 2015 s'explique par le PRAP1 de la Banque Mondiale et le pic de 2022 par le PRAPS 2 et le FSRP de la Banque Mondiale et le PRIMA du FIDA.

Year	Count
<50 000	1
100	9
1000	6
3000	4
5000	7
10000	9
20000	0
50000	1
100000	3
500000	1

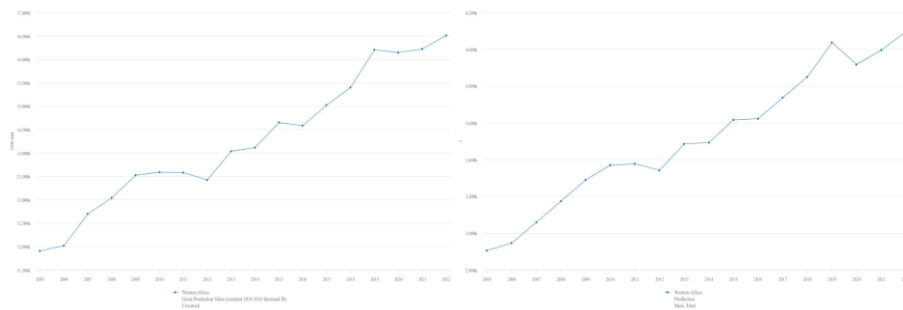
Le PRIASAN a identifié, au titre de son premier objectif spécifique, la promotion de cinq produits stratégiques, à savoir le riz, le maïs, le manioc, le bétail et les produits de viande et de poisson. L'analyse de l'évolution de la production du riz et du maïs montre une augmentation expliquée par l'augmentation des surfaces exploitées et des rendements. Cependant, dans la période post Covid, la production du maïs et du riz ont augmenté sans que les superficies ne connaissent un accroissement considérable. Il en est de même pour la période 2019 suite aux mesures de la crise 2008. Il convient de rappeler que la Covid19 et la crise 2008 ont entraîné les États à prendre des mesures de soutien à la production agricole, ce qui a sans doute expliqué cette situation au niveau du maïs. Au niveau du riz, les aménagements des nouveaux sites de production n'ont pas permis d'apercevoir les résultats d'identification de la production comme le cas du maïs durant les périodes post-crises.

Gráfico de linhas mostrando a evolução da produção e da área plantada de milho e arroz no Brasil, de 2005 a 2022. O gráfico possui dois eixos Y: o esquerdo mede a área plantada em hectares (0 a 30.000.000) e o direito mede a produção em toneladas (0 a 25.000.000). Seis séries são apresentadas: Sup Mais (área de milho), Prod Mais (produção de milho), Sup Riz (área de arroz), Prod Riz (produção de arroz), Rend Mais (rendimento de milho) e Rend Riz (rendimento de arroz).

Ano	Sup Mais (ha)	Prod Mais (t)	Sup Riz (ha)	Prod Riz (t)	Rend Mais (kg/ha)	Rend Riz (kg/ha)
2005	7.500.000	11.500.000	5.000.000	8.000.000	15.000	16.000
2006	7.800.000	12.500.000	5.500.000	9.000.000	14.500	17.000
2007	7.800.000	12.000.000	4.800.000	8.000.000	14.000	16.000
2008	8.200.000	14.000.000	5.200.000	10.500.000	16.000	20.000
2009	7.800.000	15.000.000	5.000.000	10.200.000	19.000	21.000
2010	8.800.000	15.500.000	6.500.000	12.200.000	17.000	18.000
2011	10.000.000	17.000.000	6.200.000	14.800.000	16.500	18.500
2012	10.800.000	17.500.000	7.500.000	14.800.000	16.000	18.500
2013	11.200.000	17.000.000	7.500.000	15.000.000	15.500	17.500
2014	11.800.000	19.500.000	8.000.000	17.000.000	16.000	19.500
2015	11.200.000	19.000.000	8.200.000	17.500.000	16.500	20.500
2016	12.200.000	21.500.000	9.800.000	21.500.000	17.500	22.500
2017	12.800.000	22.500.000	10.000.000	21.000.000	16.500	21.500
2018	13.200.000	23.500.000	10.200.000	23.000.000	17.000	22.000
2019	14.200.000	26.000.000	9.500.000	20.500.000	18.500	20.500
2020	13.000.000	26.500.000	9.500.000	20.500.000	20.000	20.500
2021	14.000.000	27.000.000	10.000.000	21.500.000	19.000	20.500
2022	13.500.000	27.500.000	10.000.000	22.200.000	20.000	21.500

17

Figure 10 : Évolution de la production en valeur de l'élevage et de la viande



Malgré le niveau d'augmentation de la production du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, il reste soumis aux effets néfastes des changements climatiques ainsi que le faible niveau d'investissements conséquents dans le secteur. En vue de contribuer à améliorer le niveau de croissance du secteur, plusieurs projets et programmes sont élaborés et mis en œuvre sous la coordination de l'ARAA. Il s'agit du :

- Programme agro écologie en Afrique de l'Ouest (PAE) ;
- Projet Alliance mondiale contre les changements climatiques-Afrique de l'Ouest (AMCC+ ou GCCA+) ;
- Projet régional « promotion de l'agriculture intelligente face au climat en Afrique de l'Ouest » ;
- Projet d'Appui au contrôle et à l'éradication de la peste des petits ruminants et des maladies de la fièvre de la vallée des rivières en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone (PPR), mis en œuvre par CRSA.

1.2.1.1. Le programme agroécologie en Afrique de l'Ouest

Le Programme Agroécologie (PAE), d'un coût global de 16,2 millions d'euros dont 8 millions financé par l'AFD et 8,2 millions d'euros financé par l'Union européenne, a été mis en place de 2018 à 2024 pour accompagner les exploitations familiales des 15 États membres de la CEDEAO vers une transition agroécologique. En effet, l'Afrique de l'Ouest comme la plupart des régions du continent est continuellement confrontée à une insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique où les populations vivent dans une situation d'extrême pauvreté aggravée par les effets néfastes des changements climatiques.

L'objectif général du PAE est d'améliorer les performances des exploitations agricoles familiales par l'augmentation des revenus et de la résilience aux changements climatiques favorisée par des processus de préservation et de restauration de l'état des écosystèmes cultivés et naturels permettant de renforcer la résilience des populations de l'Afrique de l'Ouest en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Spécifiquement, il s'agit (i) d'accompagner la transition agroécologique en Afrique de l'Ouest ; (ii) de favoriser l'émergence, l'adoption et la diffusion de pratiques agricoles écologiquement intensives dans les exploitations familiales, et (iii) de promouvoir des modes de gestion et d'organisation favorisant cette adoption.

Quatre principaux résultats sont attendus de la mise en œuvre du programme :

- Les collectifs d'agriculteurs et des communautés rurales sont accompagnés vers une intensification agroécologique ;
- Les connaissances sur les techniques et les bonnes pratiques d'agroécologie, d'intensification agricoles durables et d'agriculture écologiquement intensive sont promues dans les dispositifs de formation des acteurs des filières agricoles ;
- Les innovations technologiques pour l'intensification agricoles durables et adaptées aux modes de production des petits producteurs, sont vulgarisées auprès des acteurs des filières stratégiques prioritaires (riz, maïs, manioc, mil/sorgho) ;
- Les expériences sur l'intensification agricole durable et l'agriculture écologiquement intensive en Afrique de l'Ouest sont capitalisées, intégrées et promues dans les politiques agricoles.

En 2023, les principales réalisations dans le cadre de la mise en œuvre du programme :

- 44 projets pilotes subventionnés sur financements AFD (15) et UE (29) pour un montant total de 6 685 715 € ayant permis la réalisation entre autres de 212 ha périmètres bocagers au profit de 523 familles soit 5 320 personnes bénéficiaires, l'expérimentation de pratiques agroécologiques sur environ 7 000 ha de surfaces, la formation de 48 857 producteurs et productrices sur les techniques agroécologiques y compris la production de compost, de biopesticides à travers les 15 projets pilotes du projet PATAE, la mise à disposition de 8 broyeurs motorisés de résidus de récoltes distribués pour la production de composts ayant permis la production de 40 000 tonnes de compost.
- 4 238 jeunes et femmes autoentrepreneurs accompagnés dans la concrétisation de leurs micro-projets ;
- Mise en place d'une plateforme régionale d'agroécologie de 3AO (BoostAE/3AO) ;
- 17 fiches de bonnes pratiques agroécologiques produites pour la capitalisation des expériences réussies ;
- La signature en cours des accords de subvention en cours de signature avec neuf (9) universités et instituts pour mettre en œuvre un MOOC Agroécologie d'Afrique de l'Ouest et former au moins 12 000 jeunes ;
- 29 centres de formation agricoles et partenariats OPA-Recherche-Centre de formation équipés et renforcés pour l'amélioration de la formation en agroécologie et la promotion de la recherche participative générant des produits adaptés aux besoins réels des producteurs ;
- 4 500 jeunes (garçons et filles) formés dans les centres de formations agricoles et les projets de partenariats ;
- 13 Cadres de concertation nationaux créés et mis en place assortis de plan d'actions pour les plaidoyers en faveur de l'agroécologie dans les politiques agricoles nationales ;
- Intégration progressive de l'agroécologie dans les politiques/stratégies nationales notamment au Bénin, Burkina Faso, Nigéria, Ghana, Guinée-Bissau, La Gambie, Côte d'Ivoire, Sénégal



Images 1 : Quelques illustration de modèles agroécologie dans les pays

1.2.1.2. Projet d'appui à l'alliance mondiale contre les changements climatiques-Afrique de l'Ouest (AMCC+ ou GCCA+)

Le Projet GCCA+ Afrique de l'Ouest, mis en œuvre par Expertise France de 2017 à 2023 et pour un budget de 12,1 millions financé par l'Union Européenne, vise à renforcer les capacités des institutions régionales et de leurs pays membres, et à faire émerger des solutions innovantes d'adaptation participant à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat.

Les résultats attendus du projet sont :

- La CEDEAO et ses organismes spécialisés développent des capacités opérationnelles et institutionnelles répondant aux besoins des pays membres (+ Tchad et Mauritanie) dans les domaines de concentration de l'AMCC+, dans les négociations sur le climat et dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le Climat ;
- Les stratégies et priorités régionales (CEDEAO) et nationales (pays membres +2) en matière de changement climatique servant les domaines de concentration de l'AMCC+ pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le Climat dans les pays membres sont renforcées et leur mise en œuvre est soutenue ;

- Des projets-pilotes d'adaptation, incluant les solutions basées sur une approche écosystémique, déjà testées et mises en œuvre dans les pays de la CEDEAO et servant de références pour la réplification future sont démultipliés (extension ou réplification). ;
- Les organisations régionales et les pays membres de la CEDEAO intensifient le dialogue stratégique, renforcent leurs capacités de négociation, partagent des informations et des compétences, les résultats et les connaissances sur l'action climatique ;
- Les capacités des instituts techniques, universités et centres régionaux à fournir des services de formation, recherche et accompagnement de l'innovation dans les secteurs liés à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique sont renforcés (formation des équipes, équipement) ;
- Dans la perspective de futurs soutiens par la finance et les investissements climatiques, des démarches innovantes associant le public et le privé en faveur de la résilience climatique et économique sont préparés et testés ;
- La coordination régionale, la capitalisation, la communication et le suivi et l'évaluation (y compris de l'impact) des activités du projet sont assurés.

Le projet a été clôturé en 2023 et les principales réalisations sont :

- Élaboration et adoption d'une Stratégie Régionale Climat de la CEDEAO contenant un plan d'action à 2030 et une vision à 2050 ;
- Préfiguration de la création du Climate Donors Group, un mécanisme de coordination des bailleurs de la Commission de la CEDEAO sur l'action climatique ;
- Création du comité interdépartemental sur l'environnement (CIDE), mécanisme de coordination transversale sur le climat au sein de la Commission de la CEDEAO, en faveur d'une intégration multi-sectorielle et systématique du climat dans les directions de la Commission ;
- Une cartographie des flux financiers climat vers la zone CEDEAO-CILSS pour fournir aux États membres des informations mises à jour sur les financements disponibles ;
- 15 projets pilotes d'agriculture intelligente face au climat (AIC) dans 11 pays d'Afrique de l'Ouest, pour un budget total de 3,2 millions d'euros, avec une capitalisation à l'échelle de la région ;
- Production de données scientifiques de référence sur le carbone dans les écosystèmes représentatifs ;
- 4 États membres accompagnés dans la révision ou l'implémentation de leurs Contributions Nationales Déterminées (CDN) ;
- Constitution d'un Groupe Régional d'Appui aux Négociations Internationales sur le Climat (GRANIC) de la CEDEAO pour favoriser l'émergence de positions communes ouest-africaines à porter au sein des groupes des négociateurs officiels ;
- Plus de 500 acteurs des secteurs public et privé formés dans les 15 États membres de la CEDEAO au montage de projets climat ;
- 50 cadres ouest-africains formés à travers le Master professionnel en Changement Climatique et Développement Durable du Centre régional AGRHYMET (CRA).

1.2.1.3. **Projet régional de promotion de l'Agriculture intelligente face au climat en Afrique de l'Ouest**

La CEDEAO a bénéficié d'un accord de don de la BOAD pour la mise en œuvre du projet régional de promotion de l'agriculture intelligente face au climat (AIC) en Afrique de l'Ouest. Cette initiative, financée par le Fonds d'Adaptation de 14 millions USD, vient apporter une réponse à l'alliance ouest africaine de l'agriculture intelligente face au climat (AIC) lancée en juin 2015. Le projet mis en œuvre sur la période 2022 et 2024 est développé dans les zones transfrontalières et particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique des cinq pays : i) Bénin dans les régions de l'Alibori et de l'Atacora, ii) Burkina Faso dans les régions de l'Est, du Centre Est et du Centre-Sud, iii) Ghana dans les régions du Nord-Est, du Nord-Ouest et du Nord, iv) Niger dans les zones Sud de la région de Tillabéry et de Dosso et v) Togo dans les régions des Savanes et de Kara.

Le projet AIC vise à réduire la vulnérabilité des agriculteurs et des éleveurs à l'augmentation des risques climatiques. Il s'agit spécifiquement de :

- Renforcer les connaissances et les capacités techniques par le biais d'interactions régionales et locales en vue de promouvoir des pratiques agricoles résistantes aux effets néfastes du changement climatique ;

- Renforcer les meilleures pratiques d'adaptation au changement climatique dans les domaines de l'agriculture et du pastoralisme aussi bien au niveau local que régional ;
- Partager les connaissances et diffuser les leçons apprises sur les meilleures pratiques agricoles résilientes liées à une agriculture climato-intelligente (ACI).

En 2023, les principales réalisations sont :

- Identification de 3 000 ha pour la mise en place des pratiques intégrées liées à : i) la gestion de l'eau, ii) la réhabilitation et conservation des sols et iii) à la mobilité du bétail et la transhumance transfrontalière. Ces pratiques seront réalisées à travers 25 sous-projets (dont les sites sont identifiés) au bénéfice des communautés et des populations bénéficiaires pour renforcer leur résilience ;
- 262 (101 femmes) acteurs au total, composés des producteurs (agriculteurs, éleveurs), agents communaux de développement agricole, agents communaux d'élevage et élus locaux (conseillers municipaux, chefs de villages) formés sur les méthodes et techniques d'utilisation des informations climatiques et agrométéorologiques ;
- Grâce au mécanisme soutenu par le projet, 60 000 producteurs, soit environ 5 000 producteurs par région concernée, ont désormais un accès aux informations agrométéorologiques adaptées à leurs besoins. L'accès aux informations météorologiques et climatiques en temps réel permet i) une meilleure programmation des activités agricoles, ii) une augmentation de la productivité et de la production agricoles. Il réduit considérablement le risque de pertes d'investissements agricoles dues au retard et/ou à l'irrégularité de pluies.
- 488 (107 femmes) cadres et techniciens des institutions nationales et locales et agents communautaires acteurs ont été formés sur la formulation et la mise en œuvre de projets climato-intelligents et sur les approches intégrées de l'PAIC, y compris les méthodes participatives. Ces acteurs sont outillés pour accompagner la mise en œuvre des sous-projets et soutenir l'action relative à l'intégration de l'PAIC dans les plans de développement locaux et nationaux au Bénin, au Burkina Faso, au Ghana, au Niger et au Togo



Images 2 : Quelques illustration de modèles AIC dans les pays

1.2.1.4. **Projet d'appui au contrôle et à l'éradication de la PPR et des maladies de la fièvre de la vallée des rivières en Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau et Sénégal (PPR- Control-GLS) de la CEDEAO dans le cadre de ECOWAP 2025**

La CEDEAO a bénéficié de l'appui financier de 1, 2 milliards de FCFA de la Coopération Suisse pour la mise en œuvre du PPR 2 sur la période 2021-2023. Il est mis en œuvre par le Centre régional de santé animale basé à Bamako au Mali et a pour objectif global de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la réduction des maladies animales transfrontalières (MAT) et d'améliorer la résilience des communautés dépendantes de l'élevage, en particulier les femmes, en Côte d'Ivoire, en Gambie, au Ghana, en Guinée-Bissau, au Sénégal et, par conséquent, dans l'espace CEDEAO.

Les principaux résultats attendus du projet sont :

- La mise en œuvre d'une campagne de vaccination, de traitement et d'identification ciblée ;
- Le renforcement des capacités et la sensibilisation à la lutte contre les maladies animales sont soutenus ;

- Les capacités techniques et opérationnelles de prévention et de lutte contre les maladies animales transfrontalières sont renforcées et coordonnées aux niveaux national et régional.

Le projet a été clôturé en 2023 et le tableau ci-dessous présente les résultats atteints dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Tableau 4 : Principaux résultats du Projet d'appui au contrôle et à l'éradication de la PPR

Rubriques	Gobal	Côte d'Ivoire	Gambie	Ghana	Guinée-Bissau	Sénégal
Nombre vaccinés	5 001 081	951 727	505 928	1 249 770	752 093	1 541 563
Taux de couverture	76%	86%	86%	60%	83%	66%
Ménages bénéficiaires	357 673	52 231	67 047	37 270	2 375	198 750
% des femmes	26%	19%	34%	11%	14%	50%
Seroprevalence avant	57%	52%	58%	52%	63%	62%
Seroprevalence après	88%	92%	99%	93%	89%	67%

Le taux de couverture vaccinale globale est de 76% et a permis de toucher 357 673 ménages d'éleveurs de petits ruminants dont 26% de femmes qui ont bénéficié directement de la campagne de vaccination. Ce taux serait plus élevé au niveau des femmes, étant donné que, selon la coutume dans certaines communautés rurales, les hommes sont placés au-devant des initiatives, même si les propriétaires des animaux sont des femmes.

Figure 11: Taux de séroprévalence de la PPR avant et après le projet dans les zones d'intervention du projet

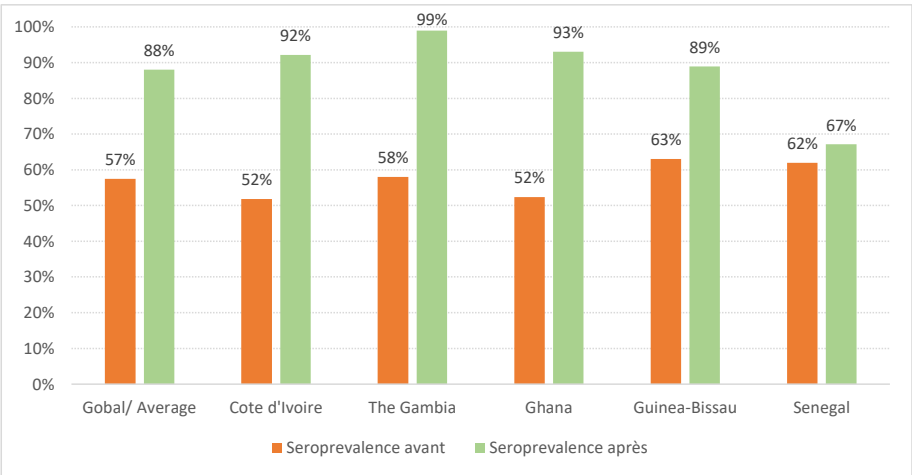


Image : Campagne de vaccination lancée par le CRSA dans les zones d'interventions du projet



Images 3 : Quelques illustrations de la campagne de vaccination par le CRSA

1.2.1.5. Projet régional d'appui au pastoralisme au sahel (PRAPS)

Le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel-Phase 2 (PRAPS- 2) est financé par la Banque Mondiale à hauteur de 467 millions USD et couvre six pays sahéliens qui sont : Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad. Il s'exécutera en six ans (2022-2027). L'objectif de développement du PRAPS-2 est de « renforcer la résilience des pasteurs et des agropasteurs dans certaines zones ciblées de la région du Sahel ». Il est structuré autour de cinq (05) Composantes :

- Amélioration de la santé animale et contrôle des médicaments vétérinaires ;
- Gestion durable des paysages et amélioration de la gouvernance ;
- Amélioration des chaînes de valeur du bétail ;
- Amélioration de l'inclusion sociale et économique, femmes et jeunes ;
- Coordination du projet, renforcement institutionnel, et prévention et réponse aux crises.

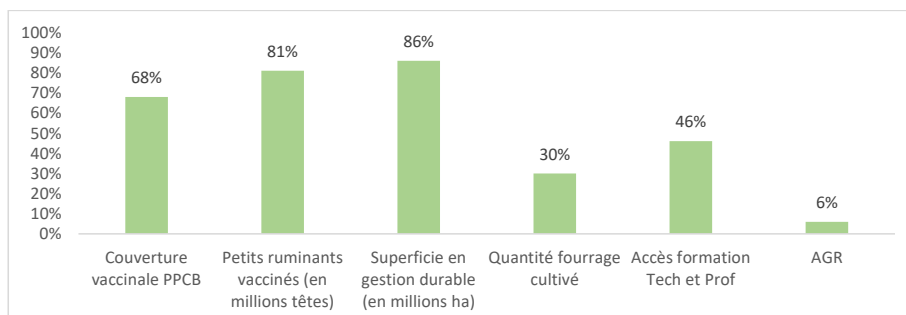
Le projet est mis en œuvre par le CILSS, mais la sous-composante 1.2. « Intégration régionale des politiques, harmonisation réglementaire et coordination des pays en matière de gestion de la santé animale » a été confiée à la CEDEAO à travers le CRSA en vue d'apporter un appui stratégique et politique pour l'intégration régionale en matière de santé animale.

Le projet, depuis la mise en œuvre de sa phase 1 (2015-2021 et pour un coût de 248 millions USD) à sa phase 2 (2022-2027 et d'un coût de 467 millions USD), a permis d'atteindre en décembre 2023, une vaccination de 392 260 925 têtes soit 231 115 074 têtes pour la PPR et 161 145 851 têtes pour la PPCB.

Tableau 5 : Principaux résultats du projet régional d'appui au pastoralisme au sahel (PRAPS)

Indicateurs	Cible 2027	Cible 2023	Réalisation 2023	Performance 2023
Couverture vaccinale PPCB	90%	45%	30 ;59%	68%
Petits ruminants vaccinés (en millions têtes)	396,4	65,3	52,7	81%
Superficie en gestion durable (en millions ha)	7,14	2,913	2,497	86%
Quantité fourrage cultivé	17 480	6 446	1 947	30%
Accès formation Tech et Prof	8 740	3110	1435	46%
Accès à des AGR	59 762	8 626	560	6%

Figure 12: Performance du projet régional d'appui au pastoralisme au sahel (PRAPS) en 2023



1.2.1.6. Le projet de soutien des États membres de la CEDEAO au financement climatique dans la mise en œuvre des priorités du secteur agricole de la stratégie climatique régionale de la CEDEAO

En 2023, l'ARAA, avec l'appui du projet GCCA +AO, est devenu un agent fiduciaire qui peut faciliter la mise en œuvre des programmes d'appui préparatoire du fonds vert climat dans la région. Ainsi, elle a bénéficié du financement de 1,45 millions USD pour la mise en œuvre du projet de soutien des États membres de la CEDEAO au financement climatique dans la mise en œuvre des priorités du secteur agricole de la stratégie climatique régionale, pour une période de 20 mois. L'objectif du projet est de faciliter la mobilisation des ressources pour le financement des actions prioritaires agricoles de la SRC, par le renforcement des capacités technique et institutionnelle de la commission et de ses États membres, à formuler des projets climatiques et à rendre résilientes les politiques agricoles régionales identifiées dans la stratégie régionale climat.

Trois résultats sont attendus :

- Les pays de la CEDEAO bénéficient d'une coordination verticale solide pour l'intégration du climat dans leur politique et programme d'investissement du secteur agricole et ainsi garantir que les politiques agricoles sont alignées sur les exigences des CDN et de l'Accord de Paris ;
- Des notes conceptuelles répondant aux exigences du FVC sont développées dans le secteur agricole pour les pays de la CEDEAO ;
- Des partenariats sont établis pour favoriser le développement et la diffusion de méthodes, de cadres et de systèmes d'information pour une programmation améliorée du financement climatique aux niveaux national et régional.

L'année 2023 a été consacrée à :

- L'accréditation de l'ARAA comme agent fiduciaire qui peut faciliter la mise en œuvre des programmes d'appui préparatoire du fonds vert climat dans la région ;
- La signature de l'accord de subvention de 1,45 millions USD entre la Commission de la CEDEAO et l'UNOPS pour la mise en œuvre du projet ;
- L'élaboration d'une note conceptuelle du projet de renforcement de la résilience des systèmes agropastoraux face aux Changements Climatiques en Afrique de l'ouest d'un coût global de 165 millions d'USD sous forme de subventions dont 150 millions attendus du fonds vert climat, soit en moyenne 10 millions USD par pays. La formulation du projet est attendue en 2024.
- Le lancement du projet les 12 et 13 mars 2024 à Lomé au Togo et qui a réuni diverses parties prenantes, notamment les représentants des Partenaires Techniques et Financiers tels que le Fonds Vert pour le Climat, la FAO, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), les représentants des États membres de la CEDEAO, du CILSS/AGRHYMET, des institutions financières sous régionales telles que la BOAD et la BIDC, les ministères chargés de l'agriculture et des ressources animales, des ministères chargés de l'environnement, des Points focaux du Fonds Vert pour le Climat / Autorités Nationales Désignées et des organisations sous régionales de producteurs telles que le ROPPA et l'APESS.

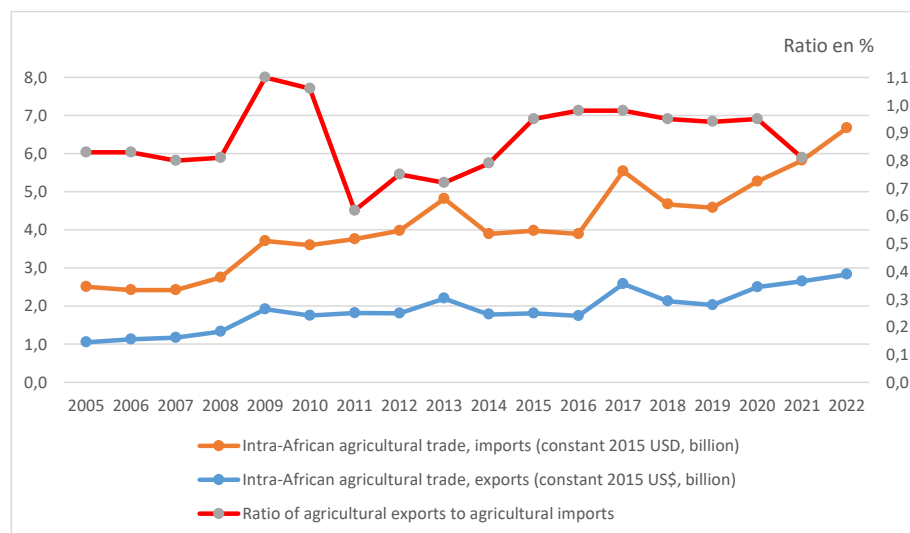
1.2.2. OS2. « Promouvoir les chaînes de valeurs agricoles et agro-alimentaires contractuelles et inclusives orientées vers la demande régionale et internationale, et inscrites dans une perspective d'intégration du marché régional »

L'analyse de l'évolution du ratio des exportations par rapport aux importations des produits agricoles montre que l'Afrique de l'Ouest, bien qu'elle soit une région avec des potentialités agricoles, importe plus de produits agricoles qu'elle en exporte tant au niveau Africain qu'international. Cette situation démontre une dépendance de la région vis-à-vis du reste du monde.

Entre 2011 à 2020, on enregistre un poids important des exportations agricoles par rapport aux importations agricoles, mais il a été négativement affecté par la période post Covid 19.

Au niveau Africain, les importations intra-africaines de la région CEDEAO restent également supérieures aux exportations. Les importations des produits agricoles de la CEDEAO intra-africaines évoluent plus vite que les exportations. En plus des mesures de soutien à la production agricole pour booster les exportations, des mesures de soutien des exportations devront également être renforcées.

Figure 13 : Évolution des exportations et importations agricoles



Source : A partir de la Base de données du ReSAKSS, 2022

En vue de promouvoir les chaînes de valeurs agricoles et agro-alimentaires contractuelles et inclusives orientées vers la demande régionale et internationale, et inscrites dans une perspective d'intégration du marché régional, de renforcer l'offre régionale et internationale, plusieurs projets et programmes ont été développés et mis en œuvre par l'ARAA :

1.2.2.1. Projet Système Régional Innovant de contrôle des Mouches des fruits en Afrique de l'Ouest (SyRIMAO)

En vue de consolider et mettre à l'échelle les acquis du Projet de soutien au plan régional de Lutte et de contrôle des Mouches des Fruits en Afrique de l'Ouest (PLMF) mis en œuvre entre 2015 et 2019, la CEDEAO a mis en place le Projet de Système Régional Innovant de contrôle des Mouches des fruits en Afrique de l'Ouest (SyRIMAO), financé par l'Union Européenne (7,5 millions d'euros) et l'Agence Française de Développement (3,935 millions d'euros) sur la période 2020-2024.

En rappel, les mouches des fruits constituent un problème essentiel dans la production et l'exportation des fruits et légumes des pays d'Afrique de l'Ouest. En 2016, l'interception de mangues aux frontières de l'Union

européenne (UE) ont provoqué une perte d'environ 9 millions d'euros pour les exportateurs de la région, soit plus d'un tiers de la valeur totale des exportations.

L'objectif général du SyRIMAO est d'améliorer les revenus des producteurs ouest africains de fruits et légumes, et particulièrement des petits producteurs, pour contribuer à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à la création d'emplois dans la sous-région.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Renforcer les systèmes régionaux et nationaux de recherche et leur coordination pour mettre à disposition des producteurs des techniques de lutte efficaces à faible impact environnemental ; et
- Maîtriser les pertes sur les fruits et légumes dues à l'infestation des insectes phytophages, notamment les mouches des fruits grâce à un renforcement de la structuration de la filière aux niveaux national et régional et à un système de veille et d'alertes opérationnel et pérenne.

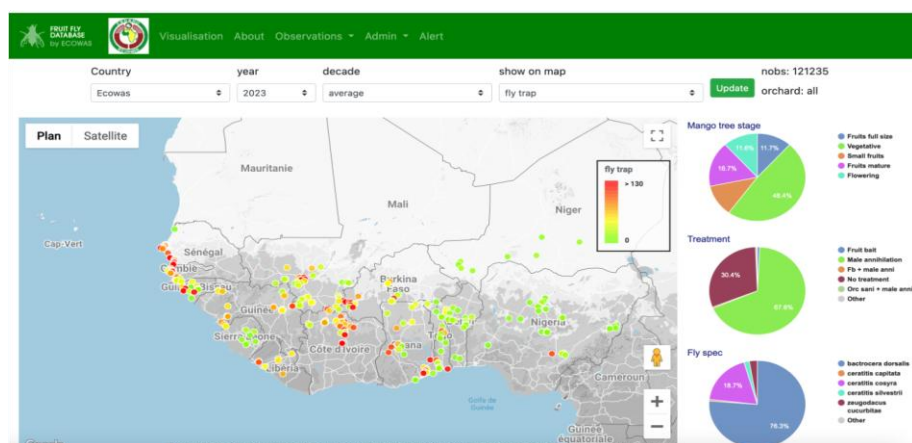
En 2023, les principales réalisations sont :

- Le Centre National de Spécialisation en -Fruits et Légumes (CNS-FL) est devenu un Centre Régional d'Excellence en horticulture (CRE). Il dispose d'un outil de soutien à la souveraineté de la sous-région dans le suivi du territoire en termes de diversité pour une action rapide en cas d'invasion de ravageurs ;
- Trois (3) technologies de lutte ont été développées et testées efficaces au champ. Il s'agit de : i) Formulation de Nématodes Entomopathogènes sous forme de composte ; ii) stratégie de piégeage de masse avec une huile essentielle attractif (issue d'un arbuste) et d'un piège sans insecticides ; iii) formulation d'un attractif alimentaire de toutes espèces de mouches de fruits, notamment des femelles.
- Deux (2) des technologies sont introduites dans le processus d'homologation à travers : le Design du Packaging (: Huile Essentielle et « Mango Protect), les tests de Bio-efficacité par les institutions agréées et les tests connexes exigés pour l'homologation confiés à des consultants agréés.
- L'Installation au Sénégal d'une unité de production de masse de l'huile essentielle matière première de la technologie de piégeage de masse développée ;
- Dix-neuf (19) formateurs et 358 techniciens formateurs de producteurs sont formés à l'utilisation des technologies développées ;
- Mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (1 898) personnels d'inspection phytosanitaire des DPV et des centres de conditionnement des mangues sont formés sur les standards phytosanitaires de l'UE ;
- Sept cent cinquante (750) personnels d'inspection phytosanitaire des DPV et des centres de conditionnement des mangue formés sur les standards phytosanitaires de l'UE ;
- Cinq (5) mécanismes de financement nationaux de la filière mangue sont mis en place. Deux (Burkina et Sénégal) ont été opérationnalisés au cours de la campagne mangues 2022-2023. Ces deux mécanismes ont collecté au total 220 170 000 fcfa soit 400 212,2 €.
- Le système régional de surveillance est relocalisé et déployé dans les vergers des entreprises d'exportation ;
- Quatre cent-cinq (405) producteurs et personnel de production des entreprises d'exportation sont formés ;
- Au cours de la campagne, 106 132 ha de plantations de manguiers ont été surveillés. Une superficie de 5 783,58ha a été jugée infestée. Des alertes précoces ont été émises par le système de surveillance. Une superficie de 3 875ha soit 67% de la superficie infestée traitée par les producteurs propriétaires des vergers à l'aide de la technologie d'annihilation des mâles disponibles contre l'espèce *Bactrocera dorsalis*.



Images 4 : Quelques illustrations de modèles de lutte contre la mouche des mangues

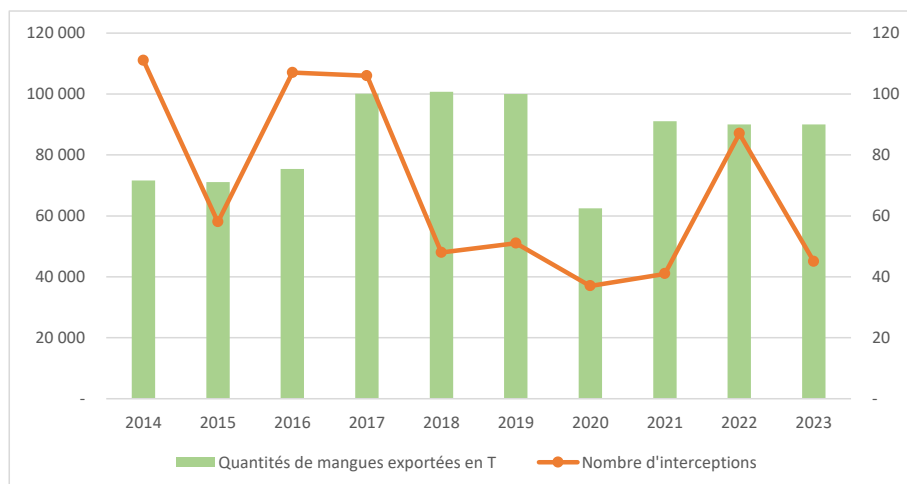
Carte 1 : Carte du dispositif de surveillance dans les États



La mise en œuvre du PLMF, comme le témoigne le graphique ci-dessous, a permis la réalisation de résultats importants en matière de réduction des interceptions et d'augmentation des exportations des mangues vers l'UE. Cependant, ces résultats ont été affectés par la Covid 19. S'agissant de l'augmentation des interceptions en 2022, elle s'explique d'une part par une arrivée précoce des pluies, qui ont fait exploser les infestations de mouches des fruits dès le mois de mars d'une part et d'autre part par une gouvernance pas très stricte des DPV dans certains pays (arrêt un peu tardif de la campagne d'exportation sous la pression des exportateurs qui ont des contrats d'achat déjà calés et qui eux aussi sont sous pression des importateurs européens).

A titre d'exemple pour le Mali et le Sénégal seulement : 12 des 19 interceptions du Mali sont intervenues dans la dernière semaine d'exportation avant arrêt de la campagne d'exportation, et au Sénégal 18 des 32 interceptions enregistrées ont eu lieu sur les exportations de la dernière semaine avant l'arrêt de la campagne d'exportation, toute chose qui était parfaitement prévisible aux vues des taux d'infestation de mouches des fruits du système de surveillance. C'est un des axes d'intervention du PTBA 2023 où des activités ont renforcé la gouvernance phytosanitaire et minimisé la survenue de ce type de pic en 2023.

Figure 14: Evolution des exportations de mangues en tonnes vers les frontières de l'UE



Source : A partir des données du projet SYRIMAO, 2023



Images 5 : Échantillonnage des lots à inspecter.



Images 6 : Opération d'identification des mangues piquées

1.2.2.2. Programme d'appui à la commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest (PACBAO)

Le Programme d'appui à la commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest (PACBAO) a été financé par la Confédération suisse à hauteur de 2,996 milliards de FCFA et exécuté sur la période 2018-2023 par l'ARAA.

L'objectif général du Programme est de développer des chaînes de valeur bétail-viande compétitives, régionales et inclusives, en valorisant l'élevage pastoral et agropastoral ouest-africain, insérant les éleveurs et pasteurs (gardiens de troupeaux) à ces chaînes de valeur dans des conditions rémunératrices, et satisfaisant la demande de viande des ménages de la région.

Clôturé en juin 2023, le projet a permis entre autres :

- **Le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de l'ARAA et du CRSA** à travers la mise à disposition de 7 experts pour la mise en œuvre des activités techniques, le suivi-évaluation, la communication et la comptabilité. Aujourd'hui, le CRSA est opérationnel avec un organigramme qui se remplit progressivement et a pu mettre en œuvre des projets comme le PPR1, PPR2, PRAPS2 avec des résultats tangibles sur le terrain. Également, l'appui du PACBAO a permis de consolider le système de comptabilité de l'ARAA, du Suivi-évaluation ainsi que de la communication et de la visibilité des actions.

- **Le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de la COFENABVI** ainsi que les fédérations nationales à travers la réalisation d'un diagnostic organisationnel et institutionnel ayant permis d'adopter des réformes pour la redynamisation de la COFENABVI, l'élaboration et l'adoption d'une stratégie de mobilisation des ressources internes, l'organisation de journées promotionnelles du bétail et du salon international du bétail – viande de l'Afrique de l'Ouest.
- **La mise en œuvre de 16 initiatives et innovations de facilitation du développement de l'élevage et du commerce du bétail-viande** dans 11 pays, autour de trois grandes thématiques dont les résultats ont été capitalisés :
 - **Thématique 1 : Intensification de la production d'animaux de boucherie de qualité** (Burkina Faso, Cap Vert, Ghana, Guinée, Niger, Nigéria, Togo et Tchad) ayant permis le développement de modèles de :
 - Augmentation des capacités des producteurs/éleveurs/emboucheurs dans différents domaines tels que la production fourragère, la valorisation des résidus agricoles pour l'alimentation du bétail, le choix des animaux d'embouche, la gestion des parcs d'engraissement ;
 - Amélioration de la disponibilité et l'accessibilité des aliments de qualité pour le bétail (mise en place des unités de fabrications d'aliments, la mise en place des banques fourragères) ;
 - Amélioration de la quantité et de la qualité du bétail proposé sur le marché à travers des appuis directs en animaux d'embouche, en aliments du bétail et en santé animale (déparasitage, vaccination et suivi sanitaire).
 - **Thématique 2 : Modernisation du commerce du bétail et de la viande** (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger, Nigéria, Sénégal) ayant permis le développement de modèles de :
 - Construction d'un modèle d'abattoir moderne dit « intégré » à Guri (Abuja) au Nigéria ;
 - Renforcement des capacités des bouchers dans différents domaines tels que l'adoption de procédures opérationnelles normalisées pour l'abattage des animaux et la manipulation de la viande, l'hygiène du transport de la viande et des abats, le commerce électronique des viandes ;
 - Mise en place d'un produit innovant d'assurance du transport du bétail avec indemnité ;
 - Facilitation des opérations commerciales sur les marchés à bétail en vue de l'exportation du bétail des pays sahéliens vers les pays côtiers.
 - **Thématique 3 : Renforcement des liens commerciaux entre les acteurs de la chaîne de valeur** ayant permis le développement de modèles de mise en relation entre des producteurs/emboucheurs du Burkina Faso et des commerçants de bétail au Sénégal et au Togo. Ce qui a permis d'organiser des opérations commerciales baptisées « opérations tabaski » avec des contrats commerciaux établis.



Images 7 : Quelques illustrations des réalisations du PACBAO

La capitalisation des 16 modèles a conduit à la formulation d'une phase 2 du programme de 12,5 millions USD dont l'objectif spécifique vise à faciliter/promouvoir le commerce régional du bétail et de la viande le long des principaux corridors d'exportation en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Pour atteindre cet objectif spécifique, quatre résultats attendus du programme ont été déclinés :

- Le commerce régional du bétail le long des principaux corridors est amélioré ;
- Les conditions hygiéniques et sanitaires d'abattage et de transformation de la viande sont améliorées ;
- La gouvernance des chaînes de valeur bétail-viande régionales est améliorée et ;
- Les capacités opérationnelles de la CEDEAO pour la mise en œuvre des politiques et réglementations dans le domaine de l'élevage, particulièrement de la filière bétail-viande, sont renforcées.

Le crédit a été approuvé par la Confédération suisse et il est prévu la signature de la convention au cours de l'année 2024.

1.2.2.3. Le Programme régional d'appui aux organisations professionnelles et paysannes agricoles dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole de l'Afrique de l'Ouest (PRAOP3/ECOWAP)

Après la mise en œuvre de la phase 2 du programme, la phase 3 du PRAOP (période de mise en œuvre 2022-2026) d'un coût de 7 648 651 200 FCFA (dont 77% financé par la Confédération suisse et 33% par la CEDEAO et les porteurs de projets) se positionne sur un enjeu très important pour la région Afrique de l'Ouest, à savoir, la création d'emplois rémunérateurs pour les jeunes (hommes et femmes) dans les chaînes de valeur agroalimentaires, notamment celle du lait local. Certaines études révèlent que le marché régional du travail n'offre que neuf cent milles (900 000) emplois aux trois millions (3 000 000) de jeunes qui y arrivent chaque année. Ce programme contribuera à réduire le sous-emploi chronique des jeunes et les préserver des désillusions qui les poussent vers l'exode rural, l'émigration non contrôlée et l'adhésion aux groupes délictuels.

L'objectif spécifique vise à améliorer l'accès des jeunes (hommes et femmes) à des emplois décents et rémunérateurs dans les chaînes de valeur du lait local dans les zones ciblées grâce, à travers des initiatives conduites par la CEDEAO, les États, les organisations socioprofessionnelles agricoles et le secteur privé.

L'année 2023 a été consacrée essentiellement à la sélection et au lancement de 24 projets par un appel à propositions sur l'emploi des jeunes dans la filière lait local. Les porteurs de projets ont été formés sur les procédures de gestion techniques, administrative et comptable de la CEDEAO et du bailleur. Des évaluations préliminaires ont été réalisées avant le démarrage des projets sur le terrain.

Ces 24 projets sont en cours de mise en œuvre dans les États membre de la CEDEAO et du Tchad. Ils couvrent trois thématiques à savoir : (i) amélioration de la production laitière et d'aliment bétail, (ii) collecte, transformation, distribution des produits laitiers locaux et des équipements spécifiques, (iii) prestation des services financiers et non financiers (services d'accès aux crédits investissement, assuranciers, vétérinaires, d'appui-conseil/contrôle laitier.

Tableau 6 : Innovations présentées par les porteurs dans le cadre de l'AP du PRAOP3

Thématiques	Innovations
Thématique 1 : Amélioration de la production laitière et d'aliments bétail	L'accroissement de la production laitière de 1,5 à 20L/j/vache par l'utilisation des races locales améliorées à travers l'insémination artificielle
	La mise en place des mini-fermes laitières agropastorales écologiques combinant la production de lait et la production fourragère
	L'utilisation des vélos électriques rechargeables à partir de bornes solaires pour la pré-collecte de lait au niveau des exploitations familiales
	La disponibilité en toute saison des aliments bétail
	L'amélioration de la production de fourrage à partir des semences améliorées
	L'installation d'une ferme intégrée d'acquisition de compétence
	Valorisation des races exotiques dans la production laitière
Thématique 2 : Collecte, transformation et distribution des produits laitiers locaux et équipements spécifiques	Amélioration de la production laitière par la mise en place des clusters de la base au niveau national
	Amélioration du système de collecte, de stockage du lait local pour augmenter significativement les volumes d'offre disponible pour les industries domestiques par : i) des refroidisseurs solaires de bidons à lait pour les fermes et centres de collecte (160L/jour), ii) les citernes à lait à énergies solaires pour les centres de collecte (1200L/jour)
	Le renforcement de la résilience des ménages vulnérables vivant du commerce du lait local et ses dérivés
	L'organisation des jeunes pour les activités de collecte, du transport, de distribution des produits laitiers transformés et de la production fourragère
	La professionnalisation du métier lait par la formation qualifiante des acteurs et l'introduction des modules de métier lait dans les curricula de formation
	La digitalisation des systèmes de collecte, de vente et la mise en place du système de paiement digital sous la forme de "bons de lait"
	La laiterie – école : espace d'incubation pour renforcer l'employabilité des jeunes du Sénégal et de la Gambie
Thématique 3 : Prestations de services innovants financiers, non financiers	La professionnalisation du métier lait



Images 8 : Quelques illustrations de modèles de promotion de l'emploi des jeunes dans le lait local

1.2.2.4. Le Projet d'Appui à l'Offensive Lait en Afrique de l'Ouest (PAOLAO)

La CEDEAO bénéficie d'un financement de 11 millions d'euros de l'AFD pour la mise en œuvre du Projet d'Appui à l'Offensive Lait en Afrique de l'Ouest (PAOLAO) sur la période 2023-2028 au profit de ses États membres. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique agricole : l'ECOWAP, la CEDEAO s'est dotée en 2020 d'une stratégie régionale pour la promotion des chaînes de valeur du lait local en Afrique de l'Ouest (« Offensive Lait ») et corrélativement d'un Plan Régional Prioritaire d'Investissement. Elle vise

à doubler à l'horizon 2030 le volume de la production de lait frais local (issue des systèmes de production pastoraux et agropastoraux) en le portant à 10 milliards de litres par an contre environ 5 milliards de litres actuellement. L'objectif n'est pas d'empêcher les importations, mais de les rendre moins attractives pour les transformateurs et pour les consommateurs, de rendre plus attractif le lait local et d'arriver à un taux d'incorporation de lait local de l'ordre de 20 à 25 % à l'horizon 2035. C'est dans cette optique que la CEDEAO entend opérationnaliser l'offensive lait à travers des projets opérationnels comme le PAOLAO qui va se réaliser à travers quatre composantes :

- Appuyer la CEDEAO pour le pilotage et la mise en œuvre de sa stratégie régionale « filière lait local » : à travers (i) la mise en cohérence et la réglementation de la politique commerciale et fiscale de la région (révision du Tarif extérieur commun (TEC) applicable à la poudre de lait ; exonération du matériel nécessaire au développement de la production de lait local ; exonération de TVA pour les produits laitiers réalisés à partir de lait local) ; (ii) l'élaboration d'une directive favorisant l'incorporation de lait local ; (iii) la mobilisation des ressources et le développement d'investissements significatifs aux niveaux régional, étatique et du secteur privé ;
- Accompagner la structuration de la filière lait local : à travers (i) l'opérationnalisation de la plateforme régionale des acteurs de la filière lait ; (ii) la diffusion de connaissances sur les technologies laitières et les modèles économiques ; (iii) la mise en place d'actions pilotes de promotion de collecte de lait ;
- Promouvoir la consommation du lait local : à travers (i) le déploiement d'un programme de communication et d'information du grand public sur la consommation du lait local ; (ii) le développement des achats institutionnels – via cantines scolaires notamment ;
- Entamer un dialogue pour une mobilisation et un engagement accru des partenaires techniques et financiers en faveur de cette filière.

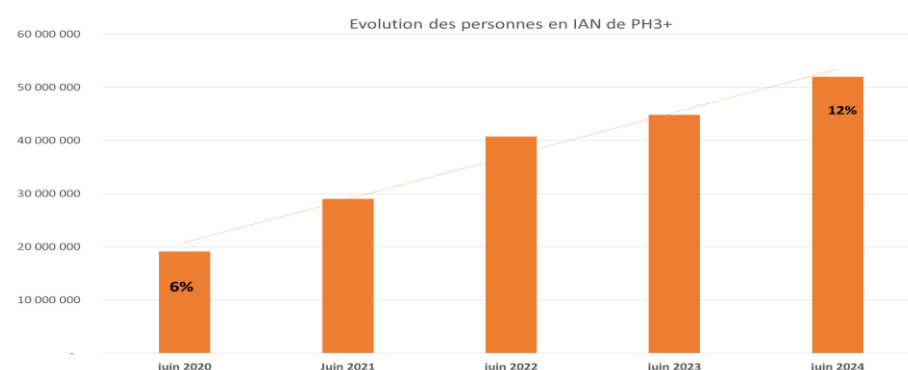
L'année 2023 a été principalement consacrée à la signature de la convention entre la Commission et de la CEDEAO et l'AFD. Un appel d'offre pour la mise en place de l'unité de coordination et de mise en œuvre du projet au sein de l'ARAA est en cours de finalisation.

1.2.3. OS3. « Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience des populations vulnérables »

L'analyse du Cadre Harmonisé (situation courante octobre-décembre) de la situation alimentaire et nutritionnelle montre que l'espace CEDEAO, ajouté du Tchad et la Mauritanie, connaît de plus en plus des problèmes d'insécurité alimentaire. Cette situation alimentaire est la résultante de chocs climatiques, socioéconomiques, sécuritaires et sanitaires.

En vue d'apporter une réponse à la situation alimentaire et nutritionnelle qui devient de plus en plus inquiétante, la mise en place d'instruments de réponse comme les filets sociaux de sécurité, la réserve de sécurité alimentaire devient plus que nécessaire.

Figure 15: Evolution de la population en insécurité alimentaire en millions (Phase3 et +)



Source : A partir des données des analyses CH RPCA, CSAO, 2023

Pour atteindre cet objectif spécifique 3 « améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience des populations vulnérables, » des projets ont été développés et confiés à l'ARAA.

1.1.1.1. Le Projet de Promotion de Modèles d'Alimentation scolaire intégrée en Afrique de l'Ouest (PMAI-AO)

L'action s'inscrit dans la continuité du projet d'appui à la politique agricole régionale (ECOWAP/PDDAA) sur les filets sociaux de sécurité. L'objectif spécifique est d'améliorer l'accès durable à un panier alimentaire sain et équilibré des enfants dans les écoles. Le projet est cofinancé par la CEDEAO et la coopération espagnole à hauteur de 4,4 millions d'euros dont 90% (4 millions €) financés par l'AECID et 10% par la CEDEAO et par les porteurs de projets. Les bénéficiaires directs du projet sont 24 000 écoliers dont 14.400 filles soit 60%. Il s'agit de 1 600 élèves par Etat membre de la CEDEAO (4 cantines par Etat membre de la CEDEAO, 8 classes de 50 écoliers environ par école). La convention a été signée en fin 2022 et l'année 2023 a été la première année de mise en œuvre du projet.

Au terme de l'année 2023, les principaux acquis du projet sont :

- Trois experts ont été recrutés pour renforcer l'équipe de mise en œuvre à savoir l'experte genre, l'expert suivi & évaluation et capitalisation et l'assistante en communication
- 13 projets dans le domaine de l'alimentation scolaire intégrée ont été provisoirement sélectionnés à l'issue d'un appel à projet et bénéficieront d'une subvention de 3 102 296,29 USD de la CEDEAO. Ces projets repartis dans douze Etats membres permettront de toucher 23 860 élèves bénéficiaires dont 58,10% de filles.
- La création d'un programme spécial au niveau du budget de la Commission issu du prélèvement communautaire d'un montant de 400 000 unités de comptes pour l'année 2024 en termes de cofinancement du Projet de Promotion de Modèles d'Alimentation scolaire intégrée en Afrique de l'Ouest (PMAI-AO)



Images 9 : Quelques illustrations de modèles de cantines scolaires

Les modèles d'alimentation scolaire intégrés combinent plusieurs interventions dont leur synergie et interaction permettent de produire un impact à long terme. Il s'agit d'utiliser la production locale dans la consommation alimentaire scolaire, complétée par des spéculations issues de jardins potagers agro écologiques et d'élevage pour enrichir les cantines avec les protéines animales soutenues par la diffusion des bonnes pratiques nutritionnelles. Ces modèles prennent en compte aussi l'amélioration des besoins en ressources hydriques à travers l'installation des infrastructures hydrauliques dans près de 40%. La transformation et la conservation, l'appui à l'autonomisation des femmes à travers les AGR sont aussi prises en compte dans les différents modèles de même que des services complémentaires déployés comme les sensibilisations et le renforcement des capacités.

Au-delà de fournir une alimentation saine aux élèves, les modèles promus créent des opportunités pour les petits exploitants agricoles, renforçant ainsi les communautés locales, les économies et les systèmes alimentaires comme le montre le modèle illustré ci-dessous

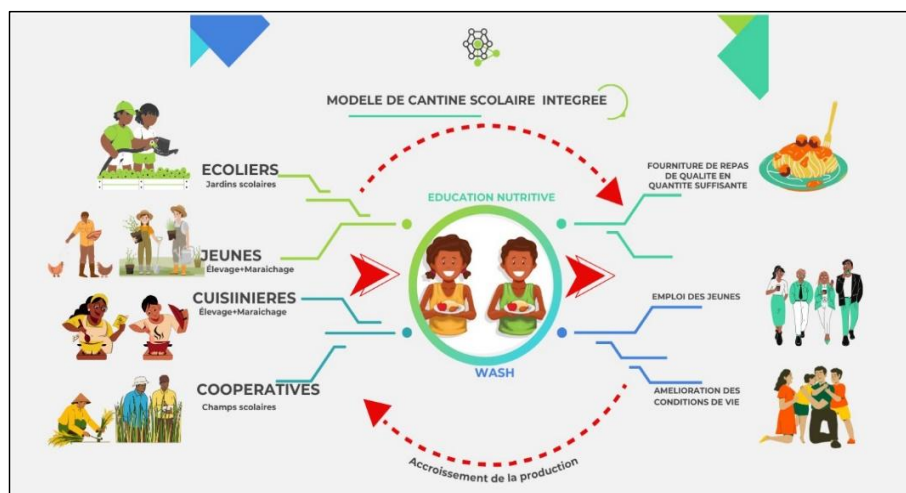


Figure 16: Niveau de prise en compte du caractère intégré de ces projets sélectionnés est illustré dans le graphique ci-dessous :

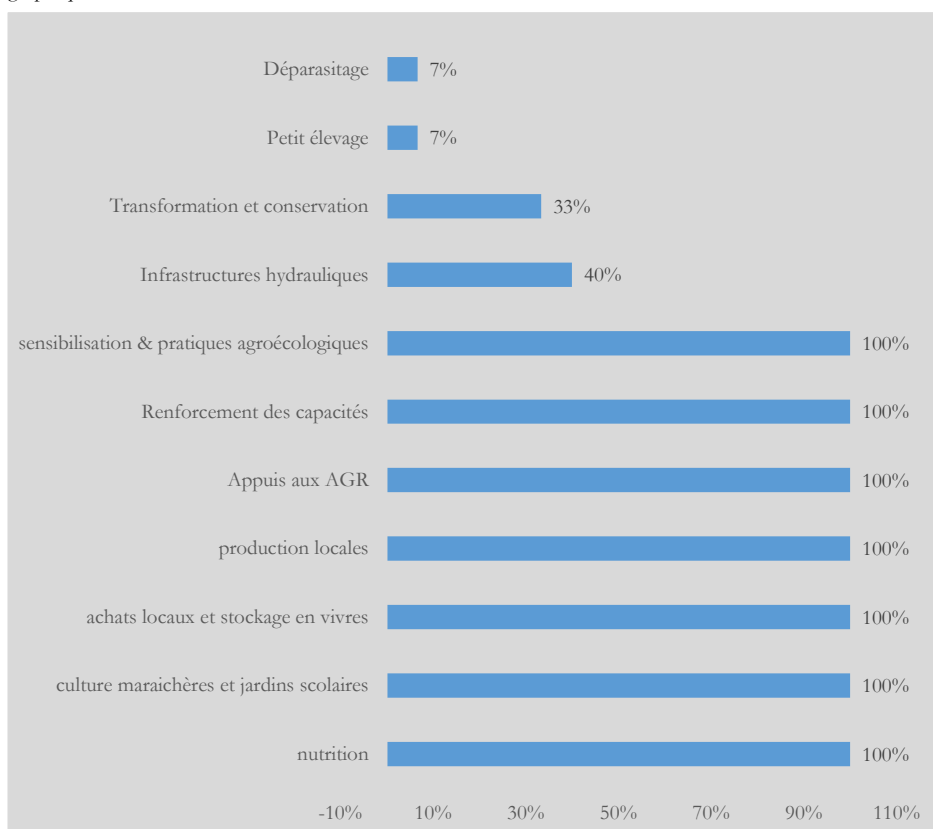
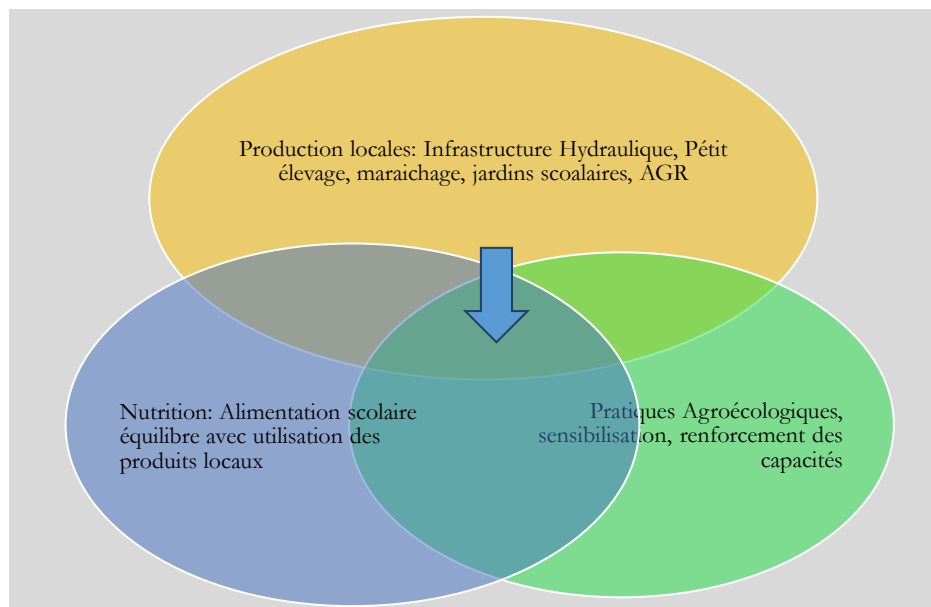


Figure 17: Diagramme de Venn simple pour montrer l'intégration du modèle



1.2.3.1. La réserve régionale de sécurité alimentaire

Depuis 2012, la CEDEAO s'est dotée d'une stratégie régionale de stockage de sécurité alimentaire fondée sur la complémentarité entre trois lignes de défense face aux crises alimentaires et nutritionnelles : le stockage de proximité géré par les communautés locales ou les organisations de producteurs, les stocks nationaux de sécurité gérés par les États et enfin, la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSA) créée par les Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO en 2013. La CEDEAO a opérationnalisé cette stratégie grâce à l'appui de l'Union Européenne à travers le Projet d'Appui au Stockage de Sécurité Alimentaire en Afrique de l'Ouest. La mise en œuvre de ce projet de 56 millions d'Euros entre 2016-2021 a permis de constituer le premier capital de la réserve régionale de sécurité alimentaire. A la fin du projet, la réserve régionale de sécurité alimentaire est en train d'être consolidée par l'appui CEDEAO à travers son programme spécial réserve régionale de sécurité alimentaire et le fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation qui consacre chaque année une ligne budgétaire en appui à la RRSA. Outre cela, plusieurs projets et initiatives ont également été engagés. Il s'agit entre autres :

- Le projet d'appui à la phase intérimaire du projet d'appui au stockage de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest de 17 millions d'euros financés par l'AFD pour la 2022-2024 ;
- Le projet PRISMA sur l'appui à la mise en place de la composante aliment Bétail de la RRSA financé par l'AECID ;
- Le projet d'appui à la résilience du système alimentaire (FSRP) financé par la Banque Mondiale ;
- Le GRIF financé par Banque Mondiale à travers le projet Food System Résilience Program FSRP ;
- Un projet d'appui à la Stratégie Régionale de stockage de sécurité alimentaire en cours de formulation à hauteur de 16 millions d'euros sous financement Union Européenne.

Le logigramme ci-dessous présente la contribution de partenaires, des projets et initiatives à la mise en place de la réserve régionale de sécurité alimentaire ainsi que l'évolution du capital de la RRSA entre 2016 et 2023.

Figure 18: Contribution des initiatives, projets et programmes dans la mise en œuvre de l'ECOWAP



Sur le plan de la réserve physique, l'UE, l'AFD et la CEDEAO ont constitué le capital qui s'établit aujourd'hui à 63 711,10 tonnes.

Cependant, il convient de noter que d'autres partenaires comme la Banque Mondiale à travers le FSRP et le GRIF, l'USAID à travers son appui IL2B qui consacre un résultat à l'appui à l'opérationnalisation du fonds régional, contribuent également au renforcement de la réserve régionale dans ses autres domaines d'intervention (réserve financière, transfert de risques, renforcement des capacités opérationnelles de la RRSA, etc..)



Images 10 : Quelques illustration des magasins de la RRSA

L'état actuel de la réserve régionale de sécurité alimentaire donne un capital de 63 711,10 tonnes dont les principales quantités sont les reconstitutions et les achats en cours.

Tableau 7 : Capital de la RRSA au 31 décembre 2023

Sous espace	Pays	Dans les Magasins	Attente reconstitution	Achats en cours	Capital de la RRSA
Centre	Burkina Faso	657	6 579,5	3 446,0	10682,5
	Ghana	0	2 572,50	0	2572,5
	Mali	1 322	7 372	4 336,4	13030,4
Est	Niger	1 587	11 620,95	9 677,0	22885,0
	Nigeria	4976,75	0,0	5 278,0	10254,8
Ouest Atlantique	Sénégal	0,0	0,0	3 310,0	3310,0
Golfe Atlantique	Sierra Leone	0,0	0,0	976,0	976,0
Total		8 542,75	28 144,95	27 023,40	63 711,10

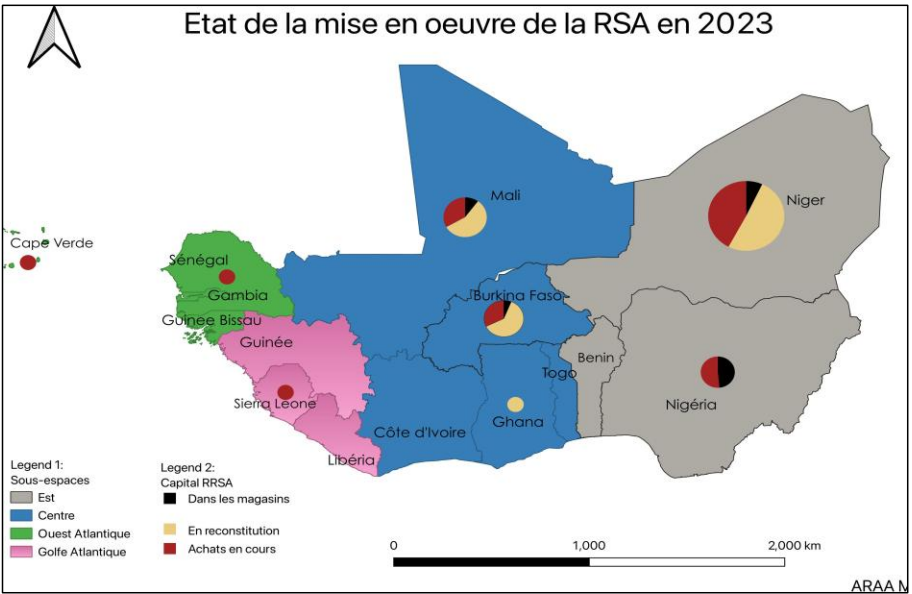
La part du capital dans les différents sous-espaces se présente dans la carte ci-dessous. Les reconstitutions en cours occupent une part importante dans le capital actuel de la RRSA. La durabilité de ce capital dépend donc de la capacité de reconstitution des stocks. Les pays concernés sont le Niger, le Burkina Faso, le Mali et le Ghana. Le tableau ci-dessous donne l'état de la reconstitution des stocks issus des interventions de la RRSA.

Tableau 8 : Etat de la reconstitution des stocks issus des interventions de la RRSA au 31 décembre 2023

Pays	Stock mis à disposition	Quantité reconstitué	% déjà reconstitué	Observations
Burkina Faso	6 579,5	6 402,0	97%	Livraison en cours
Mali	7 372,0	568,7	8%	Livraison en cours
Niger	11 621,0	7 771,0	67%	Livraisons en cours
Ghana	2 572,5		0%	
Total	28 145,0	14 741,7	52%	

Des opérations de livraison sont en cours dans les pays pour la reconstitution des stocks par les pays dont les délais sont prévus pour 2024, tenant compte des livraisons en cours dans les pays ainsi que les engagements des pays à reconstituer les stocks dans le cadre des interventions de la RRSA.

Carte 2 : Répartition du capital de la RRSA

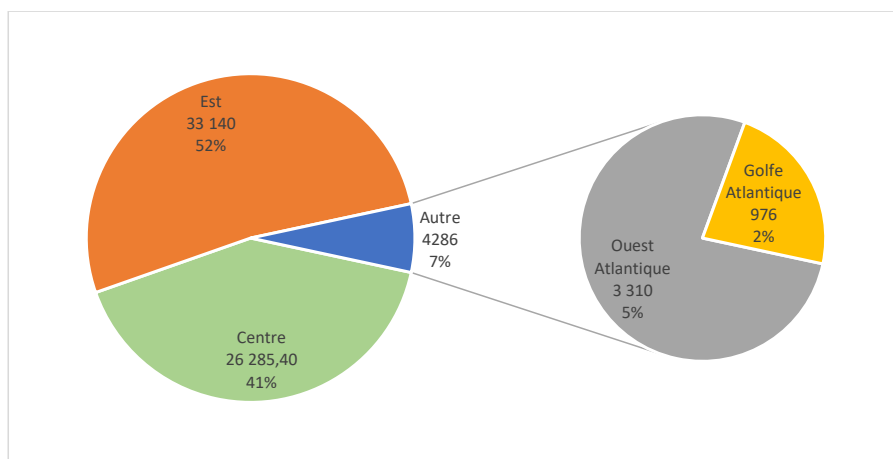


L'analyse de l'allocation du capital de la RRSA par sous-espace montre une cohérence par rapport à l'étude de faisabilité de la mise en œuvre de la réserve régionale de sécurité alimentaire notamment son calibrage par sous-espace. En effet, le capital de 63 711,10 tonnes dont les principales quantités sont les reconstitutions et les achats en cours se répartissent comme suit :

- 52% dans le Sous-espace Est qui concerne le Bénin, le Niger et le Nigeria ;
- 41% dans le Sous-espace Centre qui concerne le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Togo ;

- 5% dans le sous-espace Ouest Atlantique qui concerne le Cap Vert, la Gambie, la Guinée Bissau et le Sénégal ;
- 2% dans le sous-espace Golfe Atlantique qui concerne la Guinée, le Liberia et la Sierra Leone.

Figure 19: Répartition du capital de la RRSA par sous-espace



En termes de performance, le capital de 63 711,10 tonnes représente une réalisation de 106% par rapport à la cible attendue à l'année 4 de la mise en œuvre de la réserve régionale de sécurité alimentaire. Comparée à l'année 8, cette réalisation représente moins de la moitié de la cible attendue de 140 000 tonnes de réserve physique.

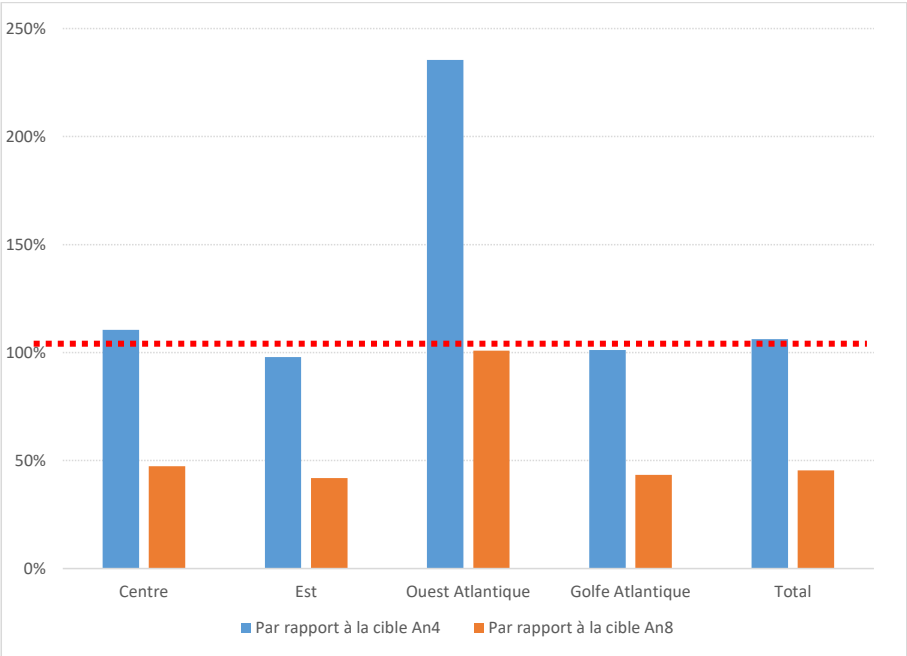
Tableau 9 : Constitution du capital de la RRSA par rapport aux cibles de l'étude de faisabilité

Sous-espaces	Quantités en tonnes			Taux de réalisation	
	Réalisation Stock Physique 2023	Cible An4	Cible An8	Par rapport à la cible An4	Par rapport à la cible An8
Centre	26 285,40	23 770	55 464	111%	47%
Est	33 140	33 860	79 006	98%	42%
Ouest Atlantique	3 310	1 406	3 281	235%	101%
Golfe Atlantique	976	964	2 249	101%	43%
Total	63 711,10	60 000	140 000	106%	46%

L'analyse par sous-espace montre un niveau de réalisation de la cible année 4 satisfaisant. Cette réalisation reste loin de la cible de l'année 8 qui en principe est l'année 2024, si l'on considère que la mise en place de la RRSA a commencé en 2016 avec le projet d'appui au stockage de sécurité alimentaire qui a permis la constitution du premier capital de la RRSA. Des efforts sont donc attendus pour réaliser la cible de l'année 8 qui est de 140 000 tonnes de céréales physiques.

Il convient de noter que si la réserve physique a été réalisée à ce niveau de performance, la réserve financière qui occupe 2/3 de la réserve n'est pas encore opérationnelle. Des travaux sont en cours dans le cadre de l'opérationnalisation du Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation dans ce sens.

Figure 20: Performance en termes de constitution du capital par rapport aux cibles à mi-parcours et final



En 2023, la CEDEAO a assuré une intervention au Cap Vert d'un montant de 1 000 000 USD en appui au programme national de cantine scolaire. Ce qui établit le nombre d'intervention de la RRSA à 18 fois depuis 2017 à nos jours.

Tableau 10 : Interventions de la réserve régionale de sécurité alimentaire

Années	Burkina Faso	Cap Vert	Ghana	Mali	Niger	Nigéria	Total /an
2017						1 130	1 130
2018	4 303		2 750		6 528		13 581
2019				2 856		5 000	7 856
2020	954			793	678	3 999	6 424
2021				7 372	7 597,95		14 969,95
2022	6 579,5				4 023		10 602,5
2023		1 000 000 USD					
Total	11 836,5 tonnes		2 750 tonnes	11 021 tonnes	18 826,95 tonnes	10 129 tonnes	54 563,45 tonnes

En termes d'intervention de la RRSA, il convient de rappeler qu'elle a pu intervenir à 18 fois dans les pays listés dans le tableau ci-dessous. Une évaluation des effets des interventions (de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire) dans les pays bénéficiaires a montré des impacts positifs dans les pays. Les produits de la RRSA ont été utilisés dans les ventes à prix modérés ou subventionnés (réduction des prix de 30 à 40% au Burkina Faso et au Niger), la distribution gratuite à la population déplacée interne (Burkina Faso, Nigeria), distribution gratuite au Mali, distribution gratuite à la population victime des inondations et

sécheresses et des conflits de Boko Haram (Nigeria), appui à des programmes d'alimentation scolaire au Ghana et au Cap Vert.

1.2.3.2. Le Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP)

Le programme Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP) est financé par la Banque Mondiale à hauteur de 372.740.000 \$US (IDA : 330, GAFSP : 24, PAYS-BAS : 18,74, GRIF : 23, pour une durée entre 2022-2026) et a pour objectif d'accroître la préparation à l'insécurité alimentaire et d'améliorer la résilience des acteurs du système alimentaire, des paysages prioritaires et des chaînes de valeur dans les zones du Programme. La première phase du Programme couvre quatre (4) pays (Burkina Faso, Mali, Niger, Togo) et des actions régionales portées par la CEDEAO, le CILSS et le CORAF. La deuxième phase comprendra trois (3) pays supplémentaires (Chad, Ghana, Sierra Leone). Le FSRP vise à terme une couverture régionale complète. Il touchera plus de 2,3 millions de bénéficiaires directs dont au moins 40% de femmes.

Le FSRP est organisé autour de cinq (5) composantes :

- Renforcement des services de conseil numérique pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires régionales ;
- Durabilité et la capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire ;
- Intégration des marchés alimentaires régionaux et le commerce ;
- Intervention d'urgence ;
- Gestion du Programme.

En 2023, les principales réalisations du programme sont :

- 1 222 000 producteurs dont 38% de femmes ont bénéficié des actifs ou services agricoles de la part du FSRP ;
- Plus de 654 000 acteurs du système alimentaire, dont 17% de femmes, ont eu accès aux services de conseil hydro et agrométéorologiques grâce au programme ;
- 24 technologies ont été mises à la disposition des agriculteurs par le consortium des instituts de recherche nationaux, du CGIAR et d'autres instituts internationaux ;
- Près de 22 000 hectares de terre ont été mis sous pratiques de technologies de gestion durable du paysage ;
- Plus de 226 000 producteurs, dont 30% de femmes ont adopté des technologies et services agricoles intelligents face au climat ;
- Plus de 2 600 000 personnes vulnérables peuvent potentiellement être soutenues pendant 1 mois par la Réserve régionale de sécurité ;
- 55 acteurs du secteur privé et près de 5 500 agricultrices ont reçu des biens et services pour augmenter respectivement le commerce régional et la commercialisation des chaînes de valeur prioritaires.



Images 11 : Quelques illustrations de réalisations de FSRP

1.2.3.3. Le Programme Régional d'Intégration des Marchés Agricoles (PRIMA)

Le Programme Régional d'Intégration des Marchés Agricoles (PRIMA) a un coût global de 102 millions d'USD dont 60 millions au Bénin, 40 millions au Togo et 2 millions en don régional du FIDA. Il couvre deux pays de la sous-région ouest africaine (le Bénin et le Togo). La durée de la mise en œuvre du programme est de 6 ans et couvre la période de 2021 à 2026. Avec pour objectif général destimuler le commerce agricole régional pour créer des emplois pour les femmes et les jeunes, augmenter les revenus et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des ruraux pauvres, le programme vise spécifiquement à soutenir la transformation durable de l'agriculture familiale au Bénin et au Togo en améliorant les performances des pôles commerciaux sous-régionaux et des couloirs de transport transfrontaliers tout en favorisant l'entrepreneuriat rural pour les jeunes et les femmes, et en intégrant pleinement les petits exploitants dans les marchés nationaux et sous-régionaux. La mise en œuvre du projet s'articule autour de quatre composantes :

- Intégration des marchés et entrepreneuriat ;
- Transformation de l'agriculture familiale adaptée au changement climatique ;
- Dialogue politique ;
- Gestion du projet, Suivi évaluation et Gestion des savoirs.

Au cours de 2023 qui a été consacré au démarrage des activités, les principales réalisations sont :

- La mise en place complète des équipes de mise en œuvre et de coordination du projet au niveau des deux pays. Cependant, au niveau régional, le processus est toujours en cours et sera bouclé au cours du trimestre 2 de 2024.
- La revue au Togo de 62 sites pré-identifiés pour les AHA réalisée et 58 sites validés par la DGR soit 2 285 ha + Guide de sécurisation foncière ;
- L'élaboration par le Togo d'un manuel de formation des formateurs pour la conduite des processus d'élaboration des plans participatifs d'aménagement des terres de plateau ;
- La réalisation par le Bénin de l'étude socio-économique de référence et manuel de S&E du PRIMA réalisé et validé ;
- La réalisation de la mission de supervision du FIDA ayant permis la formulation des recommandations pour accélérer la mise en œuvre des activités du PRIMA.

1.2.3.4. Projet de Recherche et Innovation pour des Systèmes agro-pastoraux productifs, résilients et sains en Afrique de l'Ouest (PRISMA)

Le Projet de Recherche et Innovation pour des Systèmes agro-pastoraux productifs, résilients et sains en Afrique de l'Ouest (PRISMA), est financé par l'Union européenne à hauteur de 6 millions d'euros avec une contribution de la Coopération espagnole de 495 000 euros. Le projet est mis en œuvre au Mali dans les régions de Koulikoro, Sikasso ; au Niger dans les régions de Zinder, Tahoua, Dosso, Tillabéry et au Burkina Faso dans les régions du Sahel, Centre-Nord et Nord afin d'accroître les opportunités d'emplois décents et rémunérateurs pour les jeunes (hommes et femmes) dans la filière lait local. Le projet vise à contribuer à une transformation agroécologique adaptée au changement climatique des systèmes d'agro-pastoralisme, pour les rendre plus productifs, résilients et sains pour les animaux, les humains et l'environnement.

Le projet est articulé autour de quatre objectifs spécifiques :

- Améliorer la disponibilité et l'accès aux ressources pastorales par des pratiques de gestion durable capables de s'adapter au changement climatique, testées par la recherche et promues par les acteurs techniques et sociaux ;
- Améliorer la disponibilité et l'accès à l'aliment bétail de qualité au niveau régional, à travers une meilleure production et organisation de la distribution ;
- Limiter les risques liés à la consommation de lait local pour la santé humaine à travers un meilleur contrôle des zoonoses dans la filière de l'élevage pastoral ;
- Contribuer à des politiques et stratégies sectorielles nationales et régionales à travers une bonne concertation avec les acteurs influents et une bonne communication des connaissances générées.

Au cours de 2023 qui a été consacré au démarrage des activités, les principales réalisations sont :

- Repérage des bonnes initiatives innovantes en matière de restauration des terres, de gestion de ressources pastorales et d'alternatives à l'exploitation du bois ;
- Collecte des données et l'analyse de bonnes pratiques et initiatives au niveau des pays ;
- Obtention des séries NDVI (Normalized Difference Vegetation Index) et d'autres indices complémentaires (productivité de la matière sèche, DMP) en vue de la mise en place d'une assurance indicelle pour financer la disponibilité et l'accès à l'aliment bétail avec African Risk Capacity ;
- Evaluation spatio-temporelle de l'évolution de la végétation dans les pâturages et développement de cartes de caractérisation du risque systémique de sécheresse dans une région du Burkina Faso.
- Réalisation des activités préparatoires à la collecte des données dans le cadre de l'étude de la prévalence des zoonoses et mise en lien avec la situation sanitaire de la filière lait.

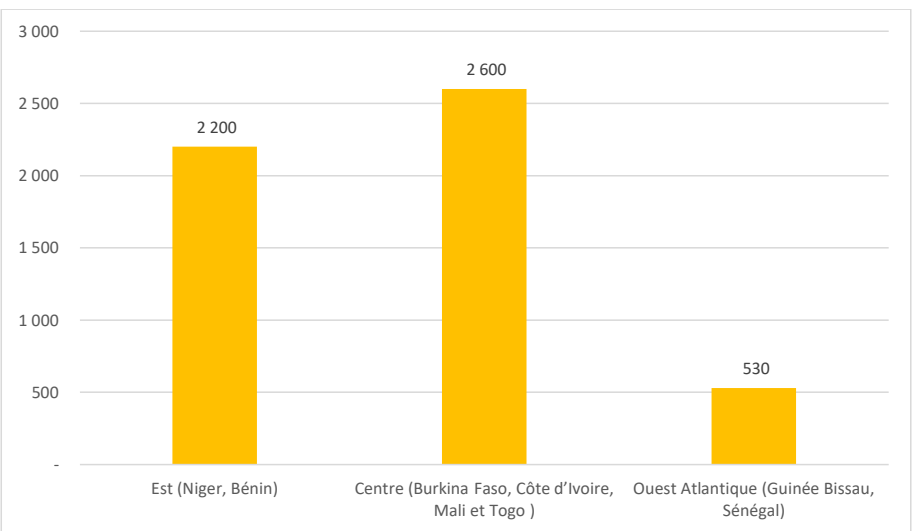
1.2.3.5. **Projet de contribution de l'UEMOA à la constitution du stock alimentaire de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSA)**

En 2023, la Commission de l'UEMOA s'est engagée à contribuer à la consolidation du capital de la RRSA aux fins de mobilisation exclusive au profit de ses États membres. Une subvention de 2 066 000 000 FCFA a été accordée à la CEDEAO pour la mise en œuvre du Projet de contribution de l'UEMOA à la constitution du stock alimentaire de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSA).

L'objectif global du projet est de contribuer à renforcer les instruments régionaux d'intervention d'urgence en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il s'agira spécifiquement de mobiliser 5 330 tonnes de vivres en complément au stock physique de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire en vue d'améliorer ses capacités d'intervention.

Au terme de cette action, deux résultats seront observés : i) un stock additionnel de 5 330 tonnes de céréales (maïs, sorgho, mil et riz) est constitué au profit de la RRSA et ii) la gestion et le suivi de ce stock sont assurés.

Figure 21: Répartition des stocks prévus dans le cadre de la contribution de l'UEMOA à la constitution du stock alimentaire de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSA)

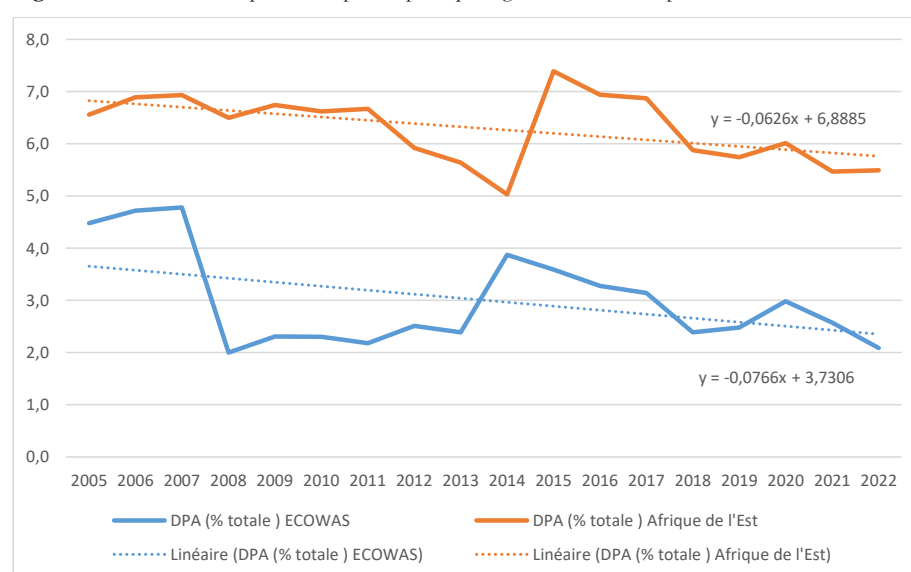


L'année 2023 a été consacrée à la signature de la convention et l'élaboration des spécifications techniques pour l'achat des céréales. Les opérations d'achat se dérouleront en 2024 pour permettre d'accroître le capital de la RRSA.

1.2.4. OS4. « Améliorer l'environnement des affaires, la gouvernance et les mécanismes de financement du secteur agricole et agroalimentaire »

L'agriculture est un secteur capital dans l'économie des pays de l'Afrique de l'Ouest ainsi que dans la consommation des ménages. C'est dans ce sens que les Chefs d'État et de Gouvernement, depuis Maputo 2003, ont décidé d'accorder au moins 10% de leur budget aux dépenses publiques agricoles à l'effet de contribuer à une croissance d'au moins 6% de la valeur ajoutée agricole des pays. L'analyse de la région CEDEAO montre que, sur la période 2005 à 2022, la région a consacré une part descendante comprise entre 5% à 2% tandis que l'Afrique de l'Est se trouve entre 5% et 7,5%. La décroissance de la part des dépenses publiques montre de façon implicite les pressions sur les budgets publics vis-à-vis des autres secteurs comme la sécurité, la santé, l'éducation, l'industrie, le transport et les infrastructures, ect. C'est dans ce sens que des mécanismes innovants du financement du secteur doivent être développées en vue de la mobilisation des financements extérieurs mais également le financement privé intérieur.

Figure 22: Évolution de la part des dépenses publiques agricoles dans les dépenses totales



Dans le cadre de l'amélioration de l'environnement des affaires, la gouvernance et les mécanismes de financement du secteur agricole et agroalimentaire, la CEDEAO a entrepris la formulation et la mise en œuvre de plusieurs initiatives, projets et programmes :

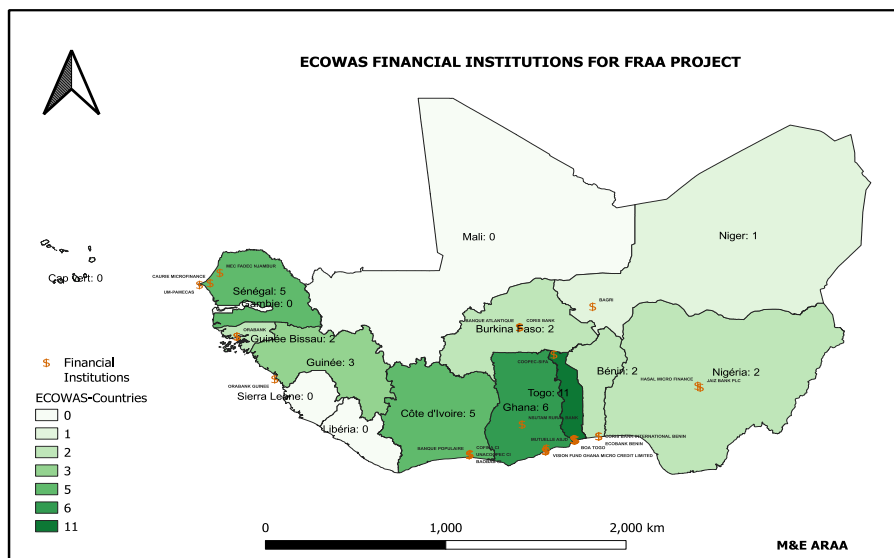
1.2.5. Le fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation

La CEDEAO a créé en 2011, le fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation logé à la BIDC, en complément de l'instrument technique de mise en œuvre des projets et programmes qu'est l'ARAA. Il est doté d'environ 4 millions de dollars, exclusivement des fonds du prélèvement communautaire afin de servir de levier pour la mobilisation des ressources externes auprès des bailleurs de fonds.

L'année 2023 a été consacrée à :

- La validation technique des outils : i) Plan d'affaire, ii) manuel de procédure, iii) stratégie de mobilisation de ressources et iv) stratégie de communication et marketing ;
- Analyse et validation par le Comité Technique des outils et documents de gestion ;
- Participation du FRAA dans la perspective de mobilisation de ressources et de partenariat : le fonds régional a fait l'objet de présentation au Salon international des ressources animales et de l'agriculture d'Abidjan mais également à la COP28 avec l'appui des ressources du IL2B de l'USAID ;
- Organisation d'une rencontre avec les intermédiaires financiers présélectionnés afin de leur faire le point de l'état d'avancement de l'Initiative WAICSA. En rappel, des Dues-diligences ont été réalisées (par ARAA et BIDC) en 2022 et ont permis de présélectionner dix-sept (17) institutions financières (8 Banques et 9 IMF) sur les trente-cinq (35) évaluées, à l'effet de présenter des projets pilotes d'agriculture intelligente face au climat et des chaînes d'approvisionnement résilientes dans 8 (et non 15) pays d'Afrique de l'Ouest. La tenue du Conseil de Surveillance en 2024 permettra le financement et le démarrage effectif des projets sur le terrain dont l'ARAA assurera l'assistance technique (supervision, renforcement des capacités, capitalisation, etc.).

Carte 3 : Répartition des intermédiaires présélectionnés



En rappel, le WAICSA est un mécanisme de financement mixte qui sera mis en œuvre, avec un accent particulier sur l'agriculture intelligente face au climat. Le WAICSA comprend deux facilités : (i) la Facilité de Financement (au minimum 80% du fonds) propose des prêts, des garanties et des investissements en fonds propres, aux petites exploitations agricoles, aux organisations de petits exploitants et aux agro-entrepreneurs, directement et par l'intermédiaire d'institutions financières locales et (ii) la Facilité d'Assistance Technique (jusqu'à 20% du fonds) est financée par des dons et subventions de la CEDEAO et des bailleurs. Les intermédiaires financiers sont en cours de recrutement dans les Etats membres.

En rappel, en termes d'impacts, WAICSA devrait contribuer à améliorer les rendements agricoles, le bien-être socioéconomique et la résilience climatique des petits exploitants agricoles. En fonction des pratiques agriculture intelligente face au climat mises en œuvre, le Fonds peut convertir 185 000 hectares de terres agricoles, touchant 90 000 ménages et contribuant à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation des écosystèmes.

1.2.5.1. Le Programme Elevage et le Pastoralisme intégrés et sécurisé en Afrique de l'Ouest (PEPISAO)

Le projet s'inscrit dans la poursuite des activités mises en place par la Banque mondiale en Afrique de l'Ouest, dans le cadre du projet Pastoralism and Stability in the Sahel and Horn of Africa (PASSHA), et en complémentarité des différentes initiatives dans la région en matière d'appui à l'élevage et au pastoralisme. Il est mis en place dans les 15 pays de la CEDEAO, la Mauritanie et le Tchad, pour une durée totale de 4 ans. De façon spécifique, le PEPISAO vise à : i) Appuyer un dialogue multi-acteurs aux différentes échelles de gouvernance et encourager les innovations ; ii) Capitaliser, échanger et diffuser des initiatives en matière de prévention-gestion des conflits ; iii) Construire une vision régionale partagée des élevages ruminants et contribuer à la renégociation des cadres réglementaires.

Depuis la mise en œuvre du programme en 2019 jusqu'à son achèvement au 31 décembre 2023, les principales réalisations et acquis majeurs sont :

- La mise en place et le renforcement des capacités d'une équipe de 15 experts provenant du CILSS et des OPR (APESS, ROPPA, RBM) en Prévention, Gestion et transformation des Conflits (PGTC) ;
- L'élaboration d'un guide de Prévention, Gestion et Transformation des Conflits (PGTC) agropastoraux ;
- La formation de 125 journalistes dont 26 femmes des radios communautaires sur la communication sensible aux conflits, (120 Radios desservant +de 180 millions des personnes);
- La formation de 40 responsables de 10 pays sur les régimes fonciers pastoraux de la FAO ;
- La création d'une radio agropastorale : plateforme de production radiophonique agropastorale (soundcloud.com/user-445095840), avec plus de 1000 écoutes ;
- L'expérimentation par des acteurs à la base, de huit (8) bonnes pratiques/approches endogènes sur la prévention et la gestion des conflits agropastoraux ;
- Le mapping des systèmes d'information sur le Pastoralisme ;
- L'élaboration de sept (7) bulletins trimestriels en partenariat avec le PREDIP pour donner des informations sur le pastoralisme et assurer la visibilité du PEPISAO ;
- Le renforcement de la concertation de haut niveau pour une mobilité sécurisée et apaisée ;
- La réalisation de deux études fondamentales pour comprendre le fonctionnement des systèmes d'élevage mobiles ;
- L'appui à l'actualisation du Programme régional d'investissement pour le développement de l'élevage dans les pays côtiers ;
- Le renforcement de la coopération transfrontalière entre les Etats et les collectivités locales des zones conflictogènes pour consolider l'émergence des Espaces de développement Partagés pour une meilleure gestion de la mobilité pastorale ;
- L'opérationnalisation de l'Observatoire Régional des systèmes d'Élevages Mobiles en Afrique de l'Ouest (OSEMAOS), sur un modèle allégé du PREGEC.

1.2.5.2. Le Global Risk Financing Facility

En 2018, dans le but d'améliorer la résilience des systèmes alimentaires, un mécanisme mondial de financement du risque appelé GRiF (Global Risk Financing Facility) a été créé sous forme de fonds multi-donateurs pour accompagner les pays les plus vulnérables à concevoir et à mettre en œuvre des instruments financiers afin de se préparer aux impacts des catastrophes tels que les chocs climatiques et à s'en remettre plus rapidement. Le GRiF a pour objectif principal de s'appuyer sur l'expertise et les capitaux du secteur privé pour soutenir la gestion des risques climatiques dans les systèmes alimentaires des pays vulnérables à travers le développement et l'implémentation d'instruments financiers de la gestion des risques de catastrophe. La CEDEAO a soumis une proposition au GRIF en complément du programme de résilience du système alimentaire de l'Afrique de l'Ouest (FSRP).

La composante transfert de risque vise à consolider et à renforcer la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire en répondant spécifiquement aux besoins en liquidités/céréales de ladite réserve régionale grâce à une solution innovante de financement du risque. Le Mécanisme mondial de financement des risques

(GRiF), dont la fonction principale consiste à renforcer les initiatives de financement des risques, fournira un financement pour la création et la mise en œuvre de cet instrument de mitigation des risques qui sera fait sur mesure pour servir de filet de sécurité à la RRSA. L'année 2023 a été consacrée à la signature de la convention de 23 millions USD, mais également à la mise en place de l'équipe de mise en œuvre de l'action en appui à la Division réserve régionale de sécurité alimentaire.

1.2.5.3. L'Appui institutionnel de l'USAID, IL2B

Dans son soutien à la Commission de la CEDEAO, l'USAID s'est engagée à respecter la lettre de mise en œuvre 2021-2023 d'un montant global de 4,5 millions USD. La CEDEAO reçoit un appui important de l'USAID dans la conduite de sa politique agricole régionale (ECOWAP/PDDAA) et de ses politiques et stratégies associées.

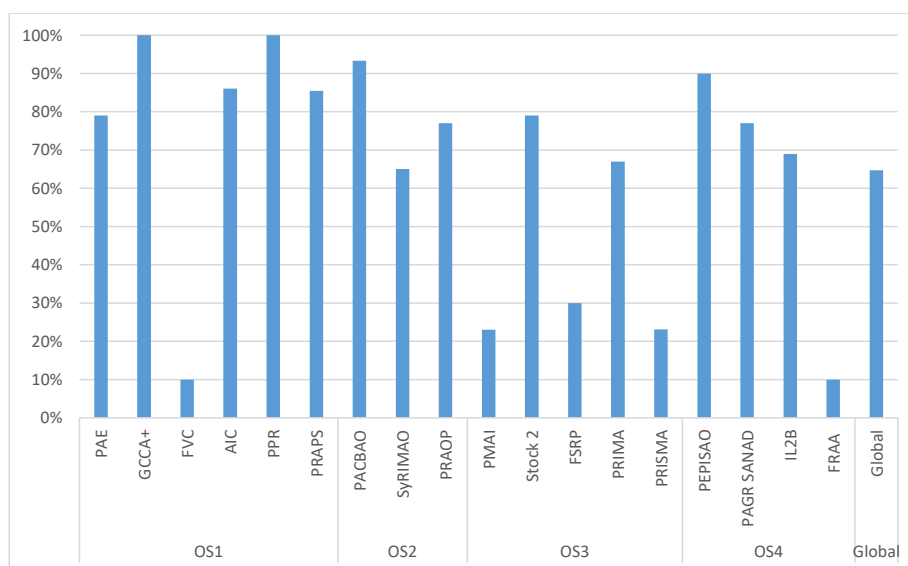
Au cours de 2023, les principales réalisations sont :

- La mise en place d'une plateforme électronique commune de résolution des problèmes de barrières commerciales au sein de la CEDEAO (appelée TOAM pour la CEDEAO et MAOC pour l'UEMOA) ;
- La mise en place d'un Groupe de travail du Programme de libéralisation du commerce au sein de la CEDEAO ;
- La réalisation des capsules vidéo de sensibilisation sur la gouvernance routière dans les 3 langues officielles de la CEDEAO ;
- La création des groupes de travail techniques pour la génération des données du Codex pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ;
- L'adoption par les 17 pays des normes de la IPPC liées à l'utilisation de certificats phytosanitaires harmonisés ;
- La conception en cours d'un nouveau système Web ECOWAP appelé ECOWAP One stop shop interconnecté avec MESECOPS (l'outil de S&E du projet ARAA) et avec eBR ;
- La réalisation de la 2^{ème} édition de la Revue sectorielle conjointe régionale réalisée par la CEDEAO avec des recommandations claires sur le commerce intra-régional ;
- L'appui à l'opérationnalisation du fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation de la CEDEAO, logé à la BIDC ;
- Le renforcement des capacités opérationnelles avec le recrutement de 2 experts en appui à l'ARAA et à la BIDC.

III. SYNTHÈSE DE L'EXÉCUTION PHYSIQUE DU PTBA 2023

Globalement, le niveau d'exécution des projets et programmes reste satisfaisant par rapport à la cible d'exécution d'au moins 75%. Les projets ayant des taux d'exécution faibles sont le PMAI, le FSRP, le PRISMA, le PRIMA, le FVC. Les principales difficultés qui ont affecté la mise en œuvre des projets sont la crise sécuritaire des pays du Sahel affectant les zones d'interventions des projets, la crise sociopolitique dans les trois pays à savoir le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Ces crises affecteront d'avantage les projets si des solutions définitives ne sont pas encore trouvées.

Tableau 11: Synthèse des taux d'exécution physique des projets en 2023



IV. CONCLUSION

Après 10 ans de vie, l'ARAA a pu exécuter le mandat qui lui a été confié à savoir d'être une agence d'exécution des projets et programmes de l'ECOWAP. Plusieurs acquis sont visibles, en témoigne le nombre de plus en plus croissant de son portefeuille. Cependant, la situation sécuritaire dans les pays du Sahel ainsi que la crise politique dans les trois pays de l'Alliance des États du Sahel affectent la mise en œuvre opérationnelle des projets.

La réforme institutionnelle engagée par la CEDEAO consacre également une place importante au renforcement des capacités institutionnelle et organisationnelle de l'Agence afin de lui permettre d'être plus autonome et plus opérationnelle.